



**République Islamique de Mauritanie**

-----  
**Ministère des Finances**

-----  
**Projet "Initiative Pauvreté-Environnement-Phase 3"**  
-----

**RAPPORT DE LA**  
**REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES SUR LES CHANGEMENTS**  
**CLIMATIQUES EN MAURITANIE**

Décembre 2014

**Préparé par :**  
**Abderrahim DIDI et Sidaty DAH**

## Initiative Pauvreté Environnement -Mauritanie

En s'alignant sur les priorités nationales, le programme Initiative Pauvreté - Environnement (IPE-Mauritanie) dans sa troisième phase a pour objectif global de [redacted] d'institutionnaliser la prise en compte de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les processus de planification, de suivi - évaluation et de budgétisation des actions de développement. L'IPE Mauritanie (IPE/phase 3) est financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUE) en collaboration avec le Gouvernement mauritanien.

Le projet vise à intégrer les objectifs pauvreté-environnement dans le processus de planification des politiques publiques, et leur prise en compte dans les instruments nationaux de budgétisation et les mécanismes de financements innovants.

Le projet est financé par le Département des Affaires Economiques et du Développement Durable (MEDD), cette 3ème phase du projet IPE consiste à aider à une meilleure intégration des questions P-E dans les budgets.

IPE/phase 3 couvre la période comprise entre 2014 et 2017 et est bâti autour de trois produits spécifiques :

**Produit 1:** Les questions pauvreté -environnement intégrées dans les politiques nationales et locales , les plans de développement , les cadres intersectoriels de planification et de suivi-évaluation sont mis

**Produit 2:** Les liens pauvreté environnement et changement climatique sont intégrés dans la Planification budgétaire nationale et la promotion des investissements innovants

**Produit 3:** Des projets /programmes sectoriels (développement rural, industries extractives, pêche et hydraulique) à fort impact sur la réduction de la pauvreté sont incorporés dans le budget national

## Sommaire

RESUME ANALYTIQUE .....	7
INTRODUCTION.....	10
CHAPITRE (1) : CARACTERISTIQUES DU CONTEXTE NATIONAL .....	13
1.1. Manifestations .....	13
1.2. Défis .....	15
CHAPITRE (2) : DEFINITION DU CONTENU DES DEPENSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	16
2.1. Périmètre organisationnel.....	17
2.1.1. Surveillance, prévision, vigilance et alerte.....	17
2.1.2. Activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays.....	17
0,/,1, ? .....	17
0,/,2, ? .....	18
2.2. Nature des dépenses .....	18
2.2.1. Dépenses directes .....	19
2.2.2. Dépenses indirectes .....	19
CHAPITRE (3) : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	21
3.1. Cadre juridique .....	21
3.2. Cadre institutionnel .....	22
3.2.1. Les acteurs publics .....	23
3.2.2. Autres acteurs.....	26
CHAPITRE (4). ANALYSE DES DEPENSES PUBLIQUES LIEES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	27
4.1. Dynamique des dépenses globales .....	28
4.2. Ventilation économique des dépenses.....	31
4.3. Ventilation sectorielle des dépenses.....	32
4.4. Ventilation par nature des dépenses .....	34
4.4.1. Les dépenses directes .....	34
4.4.2. Les dépenses indirectes .....	35
4.5. Ventilation des dépenses par structure .....	39
4.6. Benchmarking .....	40
CHAPITRE (5). OPPORTUNITES DE FINANCEMENT POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	42
5.1. Etat actuel de la mobilisation .....	42
5.2. Opportunités de financement.....	43
CHAPITRE (6). RECOMMANDATIONS .....	46
6.1. Intégration des changements climatiques dans la planification stratégique. ....	46

6.2. Mobilisation de ressources financières.....	47
6.3. Gouvernance des changements climatiques. ....	48
ANNEXES .....	50
Annexe 1: Termes de référence.....	50
Annexe 2: Tableaux des dépenses de lutte contre les changements climatiques. ....	56
Annexe 3 : Liste des parties prenantes et des personnes rencontrées.....	59
Annexe 4: Références bibliographiques.....	61

## Tableaux

---

Tableau 1. Inventaire des textes juridiques traitant des changements climatiques.....	21	
0, C	K 0. 6-2014.....	30
Tableau 4 : Dépenses directes du changement climatique en	K 0. 6-2014. ....	35
Tableau 5 : Dépenses indirectes du changement climatique en	K 0. 6-2014. ....	36
Tableau 6: Dépenses indirectes de fonctionnement du changement climatique	K	
2008-2014.....		36
Tableau 7 8B	K 0. 6-	
2014.....		39

## Figures

---

Figure 1 : Evolution des Dépenses de lutte contre les changements climatiques et les subventions des	C	0. / . -2014.....	31
Figure 2 8		0. 6-	
2014.....			32

## Abréviations et Acronymes

---

ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
AFD	Agence Française pour le Développement
ANADER	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables
APAUS	? ? aux Services de Base
BCI	@
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	A C C ? M
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNME	A L K C
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAD	Base de B ? B
ECHAM <sub>4</sub>	Modèle Climatique du Centre Européen de Hambourg
ENR	Energie Renouvelable
EOLMA	Programme Eolien de la Mauritanie
Eq-CO <sub>2</sub>	Equivalent de Dioxyde du Carbone
FA	D ?
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique Et Social
FED	Fond Européen pour le Développement
FEM	D C K
FFEM	D D C K
FV	Fond Vert pour le climat
GDM	Gouvernement de la Mauritanie
GES	Gaz à Effet de serre
GICS	Agence Japonaises de Coopération
GIZ	Coopération Allemande
HADCM <sub>3</sub>	Modèle Climatique du Hadley Centre (UK)
INDC	IntendedNationallyDetermined Contributions
MA	K ?
MAED	Ministère Affaires Economiques et Développement
MDP	Mécanismes du Développement Propre
ME	K C
MEDD	Ministère Environnement et Développement Durable
MES	K C

MET	K	C		
MHA	K	F		?
MICAT	Ministère Industrie, Commerce, Artisanat et Tourisme			
MPEM	K		C	K
MRO	Ouguiya Mauritanienne (Unité monétaire de la Mauritanie)			
MS	Ministère de la Santé			
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques			
OMD	objectifs du millénaire pour le développement			
OMM	Organisation Météorologique Mondiale			
ONG	Organisation Non Gouvernementale			
ONM	Office National de la Météorologie			
PAM	Programme Alimentaire Mondial			
PANA	Programme	?	L	?
PANE2		?	L	C
PED	Pays en voie de Développement			
PIB	Produit Intérieur Brut			
PMA	Pays les Moins Avancés			
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement			
SCN	Seconde Communications Nationales			
SNDD	Stratégies Nationale de Développement Durable			
SNU	Système des Nations Unies			
SOLARMA	Programme Solaire de la Mauritanie			
SOMELEC		K		C
TCN	Troisième Communications Nationales			
UCRE	Unité A			C
UM	Unité Monétaire Mauritanienne			
UMA	Union du Maghreb Arabe			
UNPM	Union Nationale du Patronat de Mauritanie			
US\$ or USD	Dollar des Etats Unies			

## RESUME ANALYTIQUE

---

1. La présente revue des dépenses publiques de la lutte contre les changements climatiques a été commanditée par le Projet Initiative Pauvreté-Environnement, un programme conjoint du Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) et le Gouvernement de la Mauritanie, et do , en autres, sur une meilleure intégration de la problématique des changements climatiques dans la planification stratégique et budgétaire du pays.

2. Elle vise à conduire une analyse des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques sur la période 2008-2014 et à proposer des recommandations pour dépenses et la mobilisation des ressources à travers une meilleure intégration de cette problématique dans le processus de programmation stratégique et budgétaire du pays.

3. A & Conventions internationales, Documents et données de programmes et de projets, études et rapports sectoriels, données budgétaires du Ministère du Finance (MF), du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) et des agences concernées).

4. Elle a rappelé les principaux éléments du contexte national qui se caractérise par une vulnérabilité extrême aux changements climatiques lesquels prennent de nombreuses formes (désertification, dégradation du couvert végétal, dégradation des sols, ensablement, déficit à la pénurie en eau, perte de la biodiversité et dégradation du cadre de vie en milieu urbain) et constituent de réels défis pour le pays (faible intégration des changements climatiques dans la programmation stratégique et budgétaire, liés aux changements climatiques, etc.).

5. Elle a procédé à une délimitation du contour des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques à travers la délimitation du périmètre organisationnel et la définition de la nature de ces dépenses. Dans ce cadre, elle a montré aussi que ces dépenses sont soient sont regroupées en trois (3) composantes.

6. La revue a présenté et décrit le cadre légal et institutionnel qui régit et encadre les changements climatiques en Mauritanie et a montré que celui-ci est relativement exhaustif mais peu adapté aux exigences et aux enjeux de cette problématique.

7. La revue a aussi procédé à une analyse des dépenses publiques de la lutte contre les changements climatiques sur la période 2008-2014. Elle a conduit un examen de la

dynamique des dépenses totales et leur analyse selon la ventilation économique, par nature, par structure et par secteur.

8. Dans ce cadre, elle a, ord, rappelé que publiques de lutte contre les changements climatiques se sont confrontées à une série de difficultés.

9. Elle a ensuite indiqué que les dépenses exécutées de lutte contre les changements climatiques sont restées relativement faibles représentant en moyenne annuelle 0,8% des

C hors dette (contre 3,4% pour les énergies conventionnelles)

n taux de croissance très élevé (en moyenne) mais aussi très irrégulier alternant des signes positifs et négatifs avec de fortes amplitudes. Leur volume ayant atteint en 2012 son pic se situant à 10,5 milliards (36,5 Millions US\$) alors

3/ (181000 US\$) en 2008 soit

0 3 . . 0 C avec un taux

sensiblement élevé se situant à 97,5%. J

changements climatiques a aussi permis de constater que celles-ci ont été essentiellement i)

93,7% des dépenses totales , ii)

dominées par les énergies renouvelables à hauteur de 89,5%, iii) de nature indirectes avec

67,4% et iv) notamment du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des

Mines MPEM avec 89,6%.

10. Elle a toutefois montré que les dépenses dans les domaines de la résilience (Adaptation aux changements climatiques) et de la sécurité énergétique ont été relativement importantes.

11. J a également indiqué que la mobilisation des ressources par le pays en faveur de la lutte contre les changements climatiques a été très faible en lien avec les écarts

des actions. Ce

constat met la Mauritanie en situation de retard comparativement aux pays de la sous-région

dont la plupart ont déjà leur propre & K M '

adopté la «croissance verte» comme stratégie de stimulation simultanée de la croissance et de

& ', J souligne, en revanche, que de nombreuses

opportunités de financements existent et pour lesquelles la Mauritanie est éligible. Ces

opportunités couvrant tant des fonds déjà disponibles que des opportunités potentielles. Les

2,6 2,7 AAL AA 1, /2 I

part des parties prenantes de prendre des mesures de minimisation des effets pervers du

changement climatique sur PED et en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA). A

0 . 0 Ø. '

(Exemples 8D DCK D D D G

Climat, MDP, REDD+, etc.).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir paragraphe 5.2



12. La revue a, enfin, recommandé l'efficacité des dépenses et la transparence de la gestion des fonds. Dans ce cadre, elle a recommandé des changements climatiques dans la planification stratégique et budgétaire, de favoriser la mobilisation des ressources financières internationales et la gouvernance de la problématique.

13. La revue considère que la mise en application de ces recommandations devra permettre de mieux répondre dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques à travers une prise en compte des dépenses de la résilience et de la sécurité énergétique comme dépenses de changements climatique augmentant ainsi la capacité nationale de mobilisation des ressources financières dans le domaine des CC.



B L &L B' J C L  
Unies (PNUE), dans son action de renforcement des capacités nationales du pays, dans le  
-Environnement dans les processus de  
pla et budgets nationaux pour un développement  
durable.

19. La revue vise à procéder à une analyse des dépenses publiques destinées à la lutte contre les changements climatiques sur la période 2008-2014 aussi bien celles financées sur C que celles financées par ses partenaires techniques et financiers. Elle vise également à proposer des recommandations et à la lutte contre les changements climatiques à travers une meilleure intégration de cette problématique dans le processus de programmation stratégique et budgétaire du pays. J études est « présent été prises en compte dans le processus budgétaire (préparation et exécution), et de proposer des recommandations visant à optimiser les mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources financières (nationales et extérieures) destinées aux changements climatiques » (Annexe 1)

20. La revue a été réalisée en appliquant la méthodologie telle que fixée les termes de références (voir annexe 1) laquelle a comporté les principales étapes ci-dessous:

- **La revue documentaire :**  
disponibles, en particulier les documents stratégiques qui intègrent les CC (CSLP, ? L? ? LC 0 LBB textes législatifs et réglementaires, ainsi que de cycle budgétaire et les mécanismes actuels de codification budgétaire etc.
- **La Collecte des données statistiques :**  
qui ont été adressés aux acteurs concernés.
- **L'analyse des données budgétaires** (pour la période 2008 à 2013) : qui a porté analyse des dépenses publiques relatives aux changements climatiques, tenant compte du niveau de fiabilité des données (réduire les incertitudes) et du degré de prise en compte de ces dépenses dans le processus budgétaire (préparation et exécution). Les enseignements tirés de cette analyse ont permis de faire des recommandations visant à optimiser les mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources financières (nationales et extérieures) destinées aux changements climatiques.

21. J plusieurs obstacles. Dans ce cadre, on la fiabilité et les difficultés de réconciliation des données statistiques, le retard marqué dans la fourniture des informations en administrative. Ensuite, la confrontation des données de différentes sources révèle qui méritent stratégies de pour le financement des activités de lutte contre les changements climatiques. En outre, et bien que la constitution de séries de données est vitale pour étudier le

comportement des activités intra-sectorielles,  
permet pas toujours de tirer des conclusions significatives ?

E vec  
parfois des changements des attributions de certains Ministères sectoriels, ont constitué des entraves pour la reconstitution des séries de données statistiques à la comparaison des données sur plusieurs exercices budgétaires.

22. Pour la conduite de cette revue, la méthodologie utilisée a commencé par

B B  
&A J ? L? ? LC0 LBB ', La revue est appuyée ensuite sur une collecte des données en partant de la définition des dépenses publique relative aux changements climatiques conformément aux axes qui ont été dégagés dans les processus de AAL AA, J le

contenu des actions à considérer dans le cadre de lutte contre les changements climatiques ses y afférentes autour des quatre (4) axes qui ont été

AAL AA qui

&CK D D' ' la surveillance, la prévision, la vigilance et  
ii) les activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays, iii) EES<sup>1</sup> et iv) les

2.

23. Le rapport de la revue comprend cinq (5) chapitres. Le premier chapitre replace la revue dans son contexte national et rappelle les principales caractéristiques de celui-ci tant en termes de manifestations que de défis. Le deuxième chapitre définit le contenu des dépenses publiques des changements climatiques avec la délimitation de leur périmètre et de la nature des dépenses concernées. Le troisième chapitre examine le cadre légal et institutionnel qui régit les dépenses publiques des changements climatiques. Le quatrième chapitre procède à sur la période 2008-2014 tant sur un plan global que sectoriel. Le cinquième chapitre est consacré aux recommandations destinées à améliorer des dépenses publiques et la mobilisation des ressources destinées à la lutte contre les changements climatiques.

---

1. Intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre.

2, J

opportunités bénéfiques. On distingue divers

24. Ce chapitre présente et analyse les principales caractéristiques du contexte national dans le domaine des changements climatiques en les principaux manifestations et défis auxquels fait face le pays dans ce domaine. Il devra permettre de situer les dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques dans leur contexte climatique national.

### 1.1. Manifestations

25. Les études traitant du climat en Mauritanie et les données disponibles dans ce domaine, montrent que le pays se caractérise par une vulnérabilité extrême aux changements climatiques. Cette situation étant un sérieux obstacle à la réalisation des objectifs du développement durable et de la réduction de la pauvreté et de la faim du pays.

26. En effet, les changements climatiques y prennent de nombreuses formes dont notamment les changements environnementaux qui ont des conséquences très négatives tant , B des phénomènes de désertification, de dégradation du couvert végétal et des sols, et leurs ensablement, de pénurie en eau, de perte de biodiversité et de dégradation du cadre de vie en milieu urbain.

27. Les événements précurseurs des changements climatiques sont de plus en plus évidents, ce qui est sensé faciliter une meilleure prise de conscience de la part des citoyens de la fragilité des ressources naturelles. Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le nombre de phénomènes extrêmes a doublé au cours des dix dernières années (Pachauri, 2002). Dans ce cadre la troisième communication nationale de la Mauritanie (2012) dans ses scénarii climatiques observés confirme sur base de trois précurseurs (sécheresse, pluies torrentielles et réchauffement) que des changements climatiques perceptibles ont déjà pris place en Mauritanie.

28. En effet, la Mauritanie fait face, depuis des décennies, à de fortes variations climatiques qui participent pleinement au déséquilibre des écosystèmes ainsi que des conditions de vie , J causes plus anthropiques que naturelles (changements climatiques), représentent ainsi des risques réels pour le pays.

29. Les fréquences des faibles températures<sup>1</sup> ont une tendance à la baisse de manière significative dans la plus part des stations (65%). Cette tendance à la régression touche plus les nuits froides avec -4 nuits par décennie à Tidjikja et -3 nuits à Rosso et Kiffa. Cependant que la réduction constatée dans les jours froids ne dépasse guère les deux jours par décennie L , C

---

1. Les faibles températures sont exprimées en deux indices nocturne «nuits froides» et diurne «jours froids». On distingue nuits et jours froids le Pourcentage où la température minimale (diurne ou nocturne) est inférieure au dixième percentile.

1970 et 2010.

30. Aussi, la Mauritanie face à des précipitations annuelles saisonnières (estivales) très variables. En effet, une baisse générale des précipitations a été observée pour la période 1931-2010 en particulier entre 1970-2010 où cette baisse dépasse les 10 mm par décennie dans la partie sahélienne du pays et plus de 5mm dans le reste du pays, A durée maximale de la période sèche / de 1970-2010 et de la simple intensité<sup>1</sup> qui a connu un accroissement sur la période 1931-2010 avec une forte confiance statistique dans 11 des 13 stations.

31. CAF? K 2 2. 1961-1990 dans le centre du pays et de plus de 20% dans le reste du pays. Cette baisse sera entre 20 et 10% dans le centre du pays et 10 et 5% dans le reste du pays selon le HADCM3 pour le même horizon.

32. Cette situation se trouve aggravée par un rythme de croissance démographique relativement soutenu restant à un niveau de 2,4%<sup>2</sup> et pauvre, exercent ainsi une pression supplémentaire sur les ressources naturelles (qui sont par définition ' ,

33. B cument, et suivant les scenarios de changement climatique issus K poursuivront en Mauritanie quelles que soient les politiques de contrôle mises en place. En effet, pour 0. 3. Mauritanie avec un maximum dans les parties continentale de plus de 2°C, qui se limite aux K C I F? BAK1, CAF? K 2 de plus d 0 A C , J moyenne sera de plus de 1,5°C dans le reste du pays.

34. Les répercussions de ces phénomènes sont déjà visibles sur les différentes dimensions de la vie des populations se traduisant & ' , ? a décision en matière de gouvernance climatique interpelle essentiellement quatre échelles & ale, nationale, régionale et internationale) qui sont à la fois spécifiques mais imbriquées les unes aux autres<sup>3</sup>.



1. La simple intensité représente le cumul pluviométrique annuel divisé par le nombre de jours de

<sup>2</sup> ' E F 0. /1,

3, ? 8 , C

constamment adaptées à la variabilité climatique en développant, avec plus ou moins de succès, des stratégies à la dimension de leurs moyens. La CCNUCC et ses organes proposent une gamme

## 1.2. Défis

35. J re que les changements climatiques deviennent de sérieux défis actuels et futurs pour la Mauritanie.

- J auquel fait face la Mauritanie dans ce domaine réside dans

développement à la hauteur des enjeux dans ce domaine. En effet, A J changements climatiques de manière autonome<sup>1</sup> et la prise en compte de cette problématique dans la planification stratégique et budgétisation nationale est restée très faible. De ce fait, les actions de lutte contre les changements climatiques sont inscrites dans un cadre plus général C B , C protection, préservation, restauration et récupération des ressources de base (terres, eaux, forêts et faune) avec des réalisations, qui tout en restant très en dessous des pertes dues aux

dégradation sans stopper sa tendance. De plus, et depuis sa ratification de la CCNUCC, la Mauritanie, comme la plupart des pays de la sous-réponse aux engagements internationaux.

36. La Mauritanie a pourtant élaboré un ensemble de documents stratégiques sous forme &' &' changements climatiques comprenant chacun un portefeuille de projets.

37. Mais de manière générale, la gouvernance nationale des changements climatiques a été iation de la problématique dans la programmation et la planification du développement ainsi que dans la prise de décision.

38. A une faible prise en compte de la dimension des changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles. Aussi aucune démarche différents départements impliqués dans le domaine des changements climati , B de concertation ou de circ stratégique a été encore formalisé.

---

opportunités de financement.

<sup>1</sup>@

strat

est devenue une source de revenu pour une partie significative de la population, particulièrement en milieu rural (Voir la revue des dépenses du secteur de C B 2008).

-faire en plus des

39. Un second défi, qui est le corolaire du premier, réside dans la non intégration de la question des changements climatiques dans la nomenclature budgétaire. Cette situation se traduit par une faible visibilité des actions visant les objectifs de la CCNUCC tant dans la programmation que dans la comptabilité des dépenses.

40. Un troisième défi porte sur \_\_\_\_\_ pour les risques liés aux changements climatiques. La cotisation a un système \_\_\_\_\_

K

vulnérabilité dans le domaine de la sécurité alimentaire très élevé touchant plus de 25% de la population du pays. La Mauritanie a toutefois intégré, depuis 2013, \_\_\_\_\_ ? K \_\_\_\_\_ assurance contre les sécheresses. Elle a aussi cotisé en 2014 a ce système ce qui lui a valu une \_\_\_\_\_ 4 \_\_\_\_\_ illion de dollars dont elle a bénéficié en février 0. /3 \_\_\_\_\_ à faire face aux répercussions négatives du mauvais hivernage de 2014.

41. Un autre défi réside également dans le fait que la problématique de la gestion de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ de développement, en particulier dans la lutte contre la pauvreté pour un développement durable.

42. La gestion des investissements dans plusieurs \_\_\_\_\_ (pétrole, mines, pêche industrielle) posent aussi des défis réels pour le pays en termes de protection de \_\_\_\_\_, A \_\_\_\_\_ génèrent à la fois des externalités positives, mais aussi des dommages environnementaux dont les conséquences négatives sont souvent très élevées C \_\_\_\_\_,

43. @ \_\_\_\_\_ K \_\_\_\_\_ contrairement à \_\_\_\_\_ sous-région, on estime que le niveau de ces dommages et \_\_\_\_\_ auront tendance à \_\_\_\_\_ politique volontariste de lutte contre les changements climatiques et de protection de \_\_\_\_\_ environnement basé sur un niveau de financement conséquent.

## **CHAPITRE (2) : DEFINITION DU CONTENU DES DEPENSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

---

44. Ce chapitre vise à préciser le contour des dépenses publiques des changements climatiques à travers la délimitation du périmètre organisationnel et la définition de la nature de ces dépenses.



## **2.1. Périmètre organisationnel**

45. Pour délimiter le périmètre organisationnel des dépenses publiques liées aux indirectement à cette problématique. Ces activités peuvent être regroupées selon les habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays, iii) les ténuation des émissions des GES et iv) les changements climatiques.

### **2.1.1. Surveillance, prévision, vigilance et alerte**

46. A toutes les activités préventives des effets néfastes des changements climatiques. En général ce est étroitement interconnecté avec les dépenses du système assurantiel. Or, en Mauritanie

47. Les dépenses de ce genre météorologique et climatique, aux statistiques nationales et aux observatoires de la sécurité alimentai

### **2.1.2. Activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays**

48. Les activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays intègrent toutes les actions qui préparent le pays pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques.

49. La préparation pour répondre aux engagements internationaux du pays englobe la réalisation des documents stratégiques du pays qui doivent être soumis à la conférence des parties et diffusés par le secrétariat de la Convention-cadre des nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC) pour assurer un appui au renforcement des capacités nationales ainsi que le plaidoyer auprès des instances financières internationales spécialisées.

### **2.1.3. Activités d'atténuation des émissions du gaz à effet de serre**

50. J des émissions du gaz à effet de serre (GES) couvrent toutes les interventions humaines visant à réduire les de ce type de gaz ou à renforcer leur capacité de séquestration.

51. Il convient de noter que dans le doit faire une distinction générale entre i) les dépenses publiques (flux directes) dans le cadre des &

A C Intended Nationally Determined Contributions «INDC»), et ii) les &

les partenaires aux activités et programmes du développement favorisant ou débouchant sur une atténuation des émissions des GES.

52. Cette classification détaillée des formes de dépenses facilitera la revue en absence carbone. Aussi, et pour plus de transparence et de cohérence de les flux financiers liés aux changements climatiques, seuls ceux mesurables et vérifiables (consommation des combustibles et énergies renouvelables) seront traités dans ce document.

#### **2.1.4. Activités d'adaptation aux changements climatiques**

53. Les activités d'adaptation aux changements climatiques couvrent toutes les actions visant à réduire l'exposition aux effets néfastes des changements climatiques ou à renforcer la résilience des populations vulnérables à ses effets.

54. Du fait que toutes les dépenses de lutte contre la pauvreté sont sensées permettre de bénéficier à des populations bénéficiaires, celles-ci devraient être considérées comme une dépense de changement climatique.

55. Mais cette approche étant en contradiction avec les revendications des pays non annexe 1 de la CCNUCC, les pays ont convenu de ne considérer comme dépense de changement climatique que les dépenses additives aux dépenses normales de Développement. Or, la plus part des activités de développement des populations des pays en voie de développement sont, en général, imputables au renforcement de la résilience<sup>1</sup> aux effets néfastes des changements climatiques. Dans le contexte mauritanien, cette dimension prend une ampleur particulière du fait que le niveau de vulnérabilité de sa population est relativement très élevé en matière de sécurité alimentaire et de sécurité permanente.

56. Dans le cas de la Mauritanie, seules les dépenses de son intégration au système de sécurité alimentaire (African Risk capacity) qui sont prises en considération dans cette revue.

## **2.2. Nature des dépenses**

57. Pour les besoins de la revue, les dépenses publiques relatives aux changements climatiques en Mauritanie sont regroupées en deux catégories que sont i) les dépenses directes et ii) les dépenses indirectes.

---

1 . J  
indissociables, donc pour faire face aux CC la K  
financières, en plus de celles consacrées au développement.

### 2.2.1. Dépenses directes

58. Cette catégorie englobe les dépenses publiques exécutées directement dans le cadre des activités des changements climatiques susmentionnées ou dans le cadre de la mise en jectifs visés par la convention-cadre des nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC).

59. Dans le cadre de ce travail, sont considérées comme dépenses directes i) les projets

### 2.2.2. Dépenses indirectes

60. Les dépenses indirectes, par opposition aux dépenses directes, portant sur des projets mais qui incluent des activités qui contribuent aux objectifs de la CCNUCC et donc de lutte contre les

61. Bien que la Mauritanie ne dispose pas e sur les changements climatiques, plusieurs de ses stratégies et plans sectoriels ont intégré des mesures proactives de lutte contre le changement climatique.

62. A ans le domaine de on peut notamment citer la stratégie énergétique, axée sur un développement à faible teneur en carbone (notamment le programme Solaire Mauritanien/SOLARMA), les projets éoliens en cours «EOLMA» et le projet Centrale à Gaz «SPEG/SOMELEC»), les mesures de réduction des émissions entreprises dans le secteur de F eboisement et le projet de protection de la ville de Nouakchott.

63. Aussi, dans le domaine de , le diagnostic de la situation nationale révèle rs et programmées qui contribuent directement n de la résilience ou constituent une réponse directe à la vulnérabilité face aux changements climatiques. Dans ce cadre on peut citer, en plus des orientations du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de la stratégie nationale de développement durable (SNDD), les stratégies d

, Cette information suppose toutefois Développement pour sa prise en compte comme dépense de changement climatique , Pour cela les

64. Tenant compte de la classification des dépenses publiques susmentionnée, plusieurs autres intervenants gèrent des activités publiques souscrites dans le domaine des changements ion. Dans ce cadre, trois Ministère représentent plus de 99% de ses dépenses :

- K C & CK'

- Ministère Affaires Economiques et Développement (MAED)
- K F ? & F ? '

## CHAPITRE (3) : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

65. Ce chapitre présente et décrit le cadre juridique et institutionnel qui régit et encadre la problématique des changements climatiques en Mauritanie. Il vise aussi à analyser le degré aux exigences des changements climatiques.

### 3.1. Cadre juridique

66. J Mauritanie, le cadre juridique dans ses dimensions légale et réglementaire traitant C manière directe, et de manière indirecte, des long de ces dernières années.

67. En effet, la Constitution du 20 juillet 1990 modifiée en 2012 proclame le droit de chacun à vivre en lui assurant un développement durable, qui sous-tend son droit à vivre dans un environnement équilibré et sain. Aussi, l le 80 de cette Constitution dispose « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés, ont, dès leurs publication, une autorité supérieure à celle des lois nationales, qui donne lieu à la primauté des conventions internationales ratifiées par la K Environnement et classe le droit de Environnement parmi les droits économiques et sociaux garantis par le pacte international des droits économiques et sociaux ».

68. En plus de ces dispositions de la Constitut K arsenal C (Tableau ci-dessous).

**Tableau 1. Inventaire des textes juridiques traitant des changements climatiques.**

Juridiction	N° de Loi	Date
A Environnement	045/2000	26 juillet 2000
C Cau	030/2005	02 février 2005
Code forestier	007/97	20 janvier 1997
Protection des végétaux	042/2000	26 juillet 2000
Code pastoral	044/2000	15 juillet 2000
A	024/2004	30 octobre 2004
Ordonnance relative au littoral	037/2007	17 avril 2007
Code de l'électricité	019/2001	25 janvier 2001
Code minier	112/2008	

69. Cet arsenal juridique a été consolidé par J M Agropastorale du 2 juillet 2012 ainsi que par la C Développement Durable de juin 2011, intégrant la composante des changements climatiques.

70. Il a été aussi renforcé par un dispositif réglementaire relativement large (décrets et ', ? le décret n° 190-2008 du 19 octobre 2008, fixant les attributions du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l C et du Développement Durable prévoit que le Ministère prépare les instruments de ratification et

droit, des Conventions et traités engageant le pays en  
Terre de Rio-de-Janeiro, y compris la CCNUCC, sont placées sous la tutelle de ce Ministère.

71. La réforme institutionnelle est produite avec des amendements du décret n° 010-2010 du 24 Janvier 2010, sans porté des préjudices aux prorogatifs susmentionnés. Le même Décret insiste aussi sur la collaboration avec les partenaires en particulier les institutions en charge de l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'agriculture, la pêche, l'industrie, la sante, l'énergie, le tourisme, l'éducation et l'équipement et les transports, en tant que activités liées à l'Environnement.

72. Jusqu'à présent, ces textes et les stratégies qui y sont liées ne font pas mention de l'Environnement et des changements climatiques.

### 3.2. Cadre institutionnel

73. Comme souligné ci-dessus, la prise en charge institutionnelle de la problématique générale de l'Environnement est confiée au Premier Ministre à cette problématique dans le Développement du pays.

74. Cette prise en charge institutionnelle reste toutefois insuffisante et représente un défi important pour le pays notamment en ce qui concerne la dimension des changements climatiques. En effet, dans ce domaine, les structures de gouvernance ont, très souvent, un caractère ad hoc ou expérimental.

75. De plus, et en raison d'une compréhension partagée des risques et des opportunités offertes par le changement climatique, la gouvernance institutionnelle de la problématique reste limitée.

76. En effet, et en première tentative de mise en place d'un réseau national de concertation et de dialogue, le Gouvernement a décidé de créer un Comité National de l'Environnement et des changements climatiques en vue de développer une structuration qui devrait encourager la participation de tous les acteurs concernés, toutefois pas seulement les institutions gouvernementales, A la suite de l'absence de prise en charge nationale des dépenses de fonctionnement de cette initiative. Aussi, le processus de coordination nationale des changements climatiques, qui a repris depuis 2013, avec la mise en place d'un Comité National, progresse difficilement suite à la faible intégration structurelle des changements climatiques dans les organes partenaires membre de réseau.

77. La prise en charge institutionnelle de la problématique est rendue complexe par la nature transversale des activités relatives aux changements climatiques qui se

reflète dans le fait que plusieurs acteurs participent directement ou indirectement en EC, Ces acteurs sont aussi bien du secteur public que du secteur privé.

### 3.2.1. Les acteurs publics

78. Les principaux acteurs publics intervenant dans la problématique du changement climatique (MEDD) K C B F ? C K & CK', le Ministère de F ?' autres Ministères et agences publiques.

#### Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable

79. J K C B t durable (MEDD) est princi C, G est C e Direction au sein du Ministère du Développement rural à C n statut actuel de Ministère délégué auprès du Premier Ministre.

80. De manière globale, le MEDD est chargé des missions de la stratégie Environnement et de la coordina, G assure aussi la fonction de point focal de la CCNUCC et / 2 1 de son article 12 de ladite, responsable de la préparation des stratégies nationales du pays et .

81. Ces missions sont prises en charge par différentes structures et notamment les directions

- **De la protection de la nature**, dont les missions intègrent plusieurs activités climatiques en particulier i) laboration et % gestion des forêts, ii) es campagnes nationales de reboisement, iii) pâturages et de lutte contre les feux de brousse et iv) la réglementation et le suivi des énergies domestiques (bois et charbon de bois).

- **Des aires protégées**, qui est chargée la politique nationale en matière de conservation des aires protégées et du littoral et des zones humides.

- **De la programmation, de la coordination et de l'information environnementale**, qui a pour missions principales i) d assurer la cohérence de la programmation des activités des différentes directions du Département ' assurer, en coordination avec les structures homologues des autres Départements ministériels, une programmation et une intégration des dimensions du développement durable et de la problématique de l'Environnement dans les

politiques sectorielles  
référence, ainsi que les outils de planification thématiques à l'intérieur du Département ou de ceux sectoriels concernés par la

### Le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

82. Le Ministre C K & CK' a pour mission générale (Décret n°051-2010 du 02 Mai 2010) de de suivre et évaluer la politique de C C Mines.

83. Le MPEM a aussi la responsabilité en matière des changements climatiques qui réside directement dans s carburants fossiles en plus du grand potentiel ion des émissions des GES dans

84. De manière spécifique, le MPEM comprend des structures de gestion des activités de vocation climatique que sont notamment

- **La Direction de l'Électricité**, qui est chargée de de C ns le secteur de C énergies renouvelables. Cette Direction est aussi A (CNME), % développement, de la tenue d'une comptabilité énergétique et de l'établissement de bilans énergétiques.

- **La Cellule Nationale de la Maîtrise de l'Énergie (CNME)**, qui a été fusionnée depuis 2012 comme service de la Direction de ' une entité de mise en

émissions de GES (Décret n°078/2005 du 28 Juin 2005).

Dans ce cadre, la CNME était chargée

que sont i) l'élaboration d'une politique globale d'efficacité énergétique au service du Développement, ii) la définition, l'impulsion, la Coordination des actions de maîtrise de l'Énergie dans tous les domaines de l'activité économique

, iii) la tenue d'une comptabilité énergétique et l'établissement de bilans énergétiques, iv) l'élaboration

d'études de prévisions de la demande et d'optimisation de l'offre d'énergie, v) la préparation et le suivi des campagnes d'informations et de sensibilisation aux impératifs d'économie d'énergie, vi) la Coordination des programmes sectoriels d'efficacité énergétiques et vii) de l'élaboration et du suivi de l'application des mesures institutionnelles liées à la maîtrise de l'Énergie.

### Le Ministère de l'Hydraulique et d'Assainissement

85. De part ses missions de contribution à l'élaboration des politiques et stratégies relatives à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement (Décret n° 187-2008 du 19 Octobre 2008), K F

? & F? ' des émissions des GES. Cette mission serait en contraction avec le fait que



86. J es deux composantes est confiée aux administrations centrales suivantes :

- **La Direction de l'Assainissement**, qui est chargée laborer des études techniques et des avant-projets détaillés, des dossiers d'Appels d'offres relatifs aux programmes de traitement des eaux usées et pluviales en milieu rural, semi urbain et urbain.
- **La Direction de l'Hydraulique**, qui, en plus de sa mission principale laboration rural, semi urbain et urbain, participe p stratégies relatives à la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'Environnement a travers renouvelable.

#### ✚ Autres structures publiques

87. D K et agences publiques contribuent aussi, en plus des Ministères qui interviennent directement dans les changements climatiques cités précédemment, à contre les changements climatiques dans le pays.

88. Toutefois et comme mentionné plus haut, il possible la revue, les dépenses propres de ces structures pour les changements climatiques notamment en ce qui concerne les Ministères.

89. Les Ministères concernes notamment

- Ministère Affaires Economiques et Développement (MAED)
- Min Habitat, Aménagement et Territoire (MHUAT)
- Ministère de la Santé (MS)
- K C & C'
- K ? (MA)
- K C K & CK'
- K C & C'
- Ministère Industrie, du Commerce, de Artisanat et du Tourisme (MICAT)
- K C & C'.

90. Les agences concernées comprennent notamment

- **L'Agence Nationale de Développement des énergies renouvelables «ANADER»**, qui a été créée le 7 octobre 2010, sous la tutelle K C dissoute le 10janvier 2013, était dotée de missions qui font partie intégrante des activités de , C ? L? BC maître es renouvelables et

s opérations de «butanisation» notamment dans les zones de pauvreté et avait en charge la conception d'études et de réalisation des projets dans le secteur des énergies renouvelables.



- **L'Agence de Développement de l'Electrification Rurale «ADER»**, qui a été créée le 15 février 2000 sous la tutelle du MAED, du MPEM et du MHA, vise à assurer la vulgarisation des énergies renouvelables.

- **La Société Mauritanienne de l'électricité «SOMELEC »**, qui a été créée en 2001 de la scission de la SONELEC (Société Nationale de l'Electricité) qui a été créée en 1975), en milieu urbain et périurbain sur la totalité du territoire national.

- **L'Agence Pour l'Accès Universel aux Services de Base «APAUS»**, qui est sous la tutelle conjointe du MAED, du MPEM et du MHA, vise à assurer une généralisation progressive des services de base essentiels.

### 3.2.2. Autres acteurs

91. En Mauritanie, en plus des interventions des structures publiques, plusieurs autres structures notamment de la société civile et du secteur privé ainsi que des organismes de coopération internationale (ONG, O.N.G., D.D.C.K., etc.) et des ONG (DCB, etc.) interviennent dans la lutte contre les changements climatiques.

92. En effet, les premières activités climatiques de la Mauritanie ont été organisées et financées par le Gouvernement, le B.N.P., le P.N.D., le M.L.E.E.-Mauritanie à la suite de la signature du Protocole de Kyoto, J. Les projets de vocation climatique mais reste peu mobilisé pour la question climatique à l'échelle nationale (M.L.E.E.-Mauritanie PV en 2012).

93. Mais comme cette revue se limite seulement aux dépenses publiques, les interventions de ces structures dans la lutte contre les changements climatiques ne sont pas traitées dans ce travail.

#### CHAPITRE (4). ANALYSE DES DEPENSES PUBLIQUES LIEES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

94. J les changements  
à une série de difficultés.

95. abord, et comme souligné précédemment (section sur les défis), les dépenses publiques destinées à la lutte contre les changements climatiques ne sont pas visibles dans le C. En effet, la loi des finances est essentiellement présentée et exécutée selon les nomenclatures budgétaires administrative et économique les quelles ne prévoit pas de ligne budgétaire de changement climatique K et par la nature de la dépense. Seule la nomenclature fonctionnelle, qui est pour le moment peu utilisée (parfois dans la présentation de la loi des finances), prévoit une fonction relative à la contre les changements climatiques.

96. Ensuite, il a été difficile de disposer de données exhaustives sur le financement extérieur de lutte contre les changements climatiques. Dans ce cadre, il faudra souligner que les données de l'aide extérieure telles que collectées auprès des services du MAED, ne correspondent pas souvent à celles obtenues auprès d projets.

Aussi, les données qui ont pu être collectées restent peu exhaustives du fait que la base de données DAD<sup>1</sup> our les changements climatiques. A montre que le volet environnement ne compte que 16 projets sur un total de 364 projets. Or une lecture minutieuse de son contenu révèle & . ' rojets seraient dix (10) projets pouvant être considérés comme dépenses de lutte contre les changements climatiques (5 5 autres pour les énergies renouvelables). De même ain démontre que même cette estimation e ainsi que certain projets « Exemple 8 ? BC ». La base de données DAD sous-estime donc sensiblement le volume du financement climatique provenant de la part des partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux du pays.

97. De plus, il faudra relever que certains financements des activités en matière en compte dans cette revue, en raison de la difficulté de B

processus du développement.

98. Ces contraintes ont rendu com destinées à la lutte contre les changements climatiques. Pour surmonter cette complexité, les dépenses ont été identifiées C

---

<sup>1</sup> B? B

K? CB qui inclut les données sur les projets.

indirecte en appliquant la classification des dépenses du changement climatique telle que décrite dans le deuxième chapitre. Aussi, pour ce qui est des appuis extérieurs, les données s projets ont été privilégiées mais ont été vérifiées au niveau des institutions de tutelle.

99. J cli affecté à cette mission et une analyse du personnel activités. Pour ces deux

---

100. En effet, la prise en compte du facteur des ressources humaines devrait permettre de appréciation complète de lutte contre les changements climatiques. K

est effectué au quotidien à ces activités dans les structures (Ministères et agences) concernées. En effet, de manière générale, il est

climatiques dans des structures pour lesquelles cette activité ne constitue pas mission. Par ailleurs et compte de la disponibilité des informations et des objectifs de la revue (tels que décrits dans ses termes de référence en annexe), celle-ci physique des activités de lutte contre les changements climatiques. Elle se limite donc à analyse de leur exécution financière.

101. Tenant compte de ces limites, ce chapitre procède à une analyse des dépenses de lutte contre les changements climatiques pour la période 2008-2014 en examinant successivement leur dynamique globale et leur ventilation économique, sectorielle, par nature et par structure.

#### **4.1. Dynamique des dépenses globales**

102. J données disponibles montre que le volume des dépenses totales exécutées de lutte contre les changements climatiques est resté relativement faible avec un taux de croissance très fluctuant.

103. A les dépenses de lutte contre les changements climatiques ont représenté . 6 C hors dette et 0,2% du PIB en moyenne annuelle sur la période 2008-2014.

104. Le taux de progression de ces dépenses, dont le niveau moyen a été très élevé se situant à 403,9%, a été aussi très fluctuant au cours de la période . En effet ce taux a alterné des signes positifs et négatifs avec de fortes amplitudes (+1805,6% en 2008 et -65,6% en 2013). Cette variabilité est due notamment à la dissolution des structures de gestion qui devraient faciliter la mobilisation des ressources comme durant les années 2011 et 2012.

105. De ce fait le volume des dépenses de lutte contre les changements climatiques (Les détails des données se trouvant dans les tableaux en annexe).

- a été démultiplié passant de 51 millions C (et 3,9% du budget en 2009) à 245 millions C (et 78,1% du budget Environnement) à 976 millions C (et 78,1% du budget Environnement) environ 0,02% du budget Environnement). Cette progression a résulté de nouvelles énergies renouvelables pendant cette année.

- est redescendu en 2010 à 0,2% du budget Environnement. Cette baisse est intervenue suite à la baisse de la contribution de la CNME.

- a atteint 1,7 milliards de dépenses directes (90% des dépenses directes en 2011) provenant en grande partie de nouvelles dépenses de la CNME.

la résilience face aux changements climatiques avec un volume financier de presque 1,6 milliards de C. Cette progression a été fortement renforcée en 2012 où le volume de la dépense a atteint un niveau record sur la période avec 10,5 milliards de C (0,5 % du budget Environnement). Cette hausse serait due notamment, en plus des changements institutionnelles qui sont intervenus dans le sous-secteur des énergies renouvelables (mise en service de nouvelles centrales à énergie renouvelable (BER), à la coopération Qatari à travers la société centrale solaire de 15 MWc avec un coût de 67 millions de C, à la mise en service de nouveaux projets qui ont été financés sur des fonds de la CNME.

- a enregistré de nouveau une tendance baissière à partir de 2013. Pourtant, le volume des dépenses a enregistré une hausse de 4 milliards de C en 2013, ou ce volume est redescendu à 3,7 milliards de C. Cette hausse avait bénéficié des décaissements tardifs de projets qui devraient être finalisés en 2012. En revanche, elle a été marquée par la régression des ressources allouées au fonctionnement de la CNME comme le projet de la centrale à énergie renouvelable (BER) cloisonnement de la CNME comme le projet de la centrale à énergie renouvelable (BER) à faible niveau de mobilisation de nouveaux financements. En effet, le financement du FADES qui est destiné à la mise en service de la centrale à énergie renouvelable (BER) (3) a été décaissé à un niveau sensiblement faible comparativement au projet de PASDR de 1,3 milliard de C. Cette baisse du volume des dépenses a été compensée par la mise en service de nouveaux projets pour atteindre un volume de 3,7 milliards de C y compris la contribution au fonds de la mutuelle africaine. Toutefois, le volume de dépenses de la CNME de 2013 devra être pris avec précaution du fait que les données ont été collectées au cours du dernier trimestre.

trimestre de 2014 alors que faite.

pas encore

**Tableau 2. Evolution des dépenses du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008-14
<b>Dep totales exec</b>	<b>51,2</b>	<b>976,0</b>	<b>467,0</b>	<b>1 732,5</b>	<b>10.523,9</b>	<b>6.015,0</b>	<b>2.068,8</b>	
Dep directes exec	36,6	52,4	260,5	1 599,2	50,4	69,8	39,5	
Dep indirectes exec	14,6	923,6	206,4	133,3	10.473,5	5.945,2	2.029,3	
<b>Ratios en %</b>								
Part des dep tot dans les dep de l'Etat hors dette	<b>0,02</b>	<b>0,42</b>	<b>0,18</b>	<b>0,55</b>	<b>2,52</b>	<b>1,40</b>	<b>0,44</b>	<b>0,8</b>
Part des dep tot dans le PIB	0,01	0,10	0,04	0,12	0,73	0,40	0,13	0,2
Taux d'exec en %	96,1	99,6	91,3	95,7	99,9	100,6	99,3	97,5
<b>Pour mémoire en milliards d'UM</b>								
Dep tot exec de l'Etat	257,5	233	257,7	316,1	418,2	430,	467	
PIB	854	960,9	1.196,8	1.440,2	1.437,2	1.520,8	1.544,2	

**Source : données des structures publiques et nos calculs.**

106. J le financier des dépenses de lutte contre les changements climatiques a été sensiblement élevé se situant à un niveau moyen annuel de 97,5% sur la période 2008-2014. A modestie du volume des ressources comparativement aux besoins du domaine.

107. Par ailleurs et s subventions des énergies conventionnelles (Electricité<sup>1</sup> et gaz<sup>2</sup>), on peut en déduire que leur volume reste relativement faible. En effet, les subventions aux énergies conventionnelles ont été de 1 2 C hors dette contre 1% pour les dépenses de lutte contre les changements climatiques sur la période 2010-2014. En dépit de coût-bénéfice, cette comparaison reste pertinente et repose la pertinence du choix des dépenses publiques. En revanche, les dépenses globales de lutte

63 7

MEDD

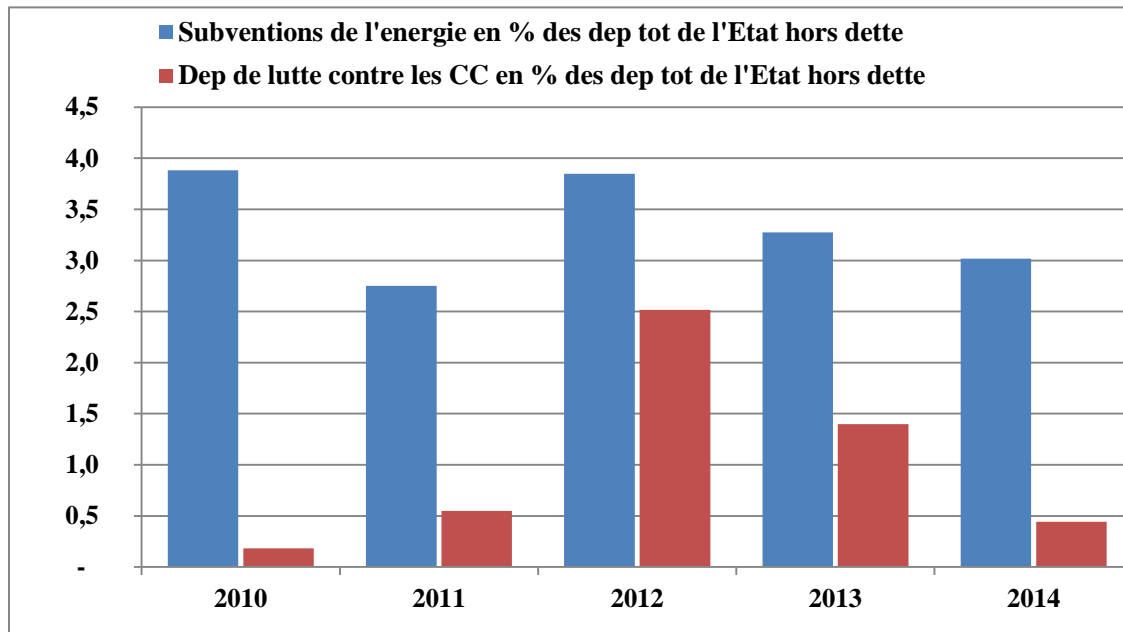
<sup>1</sup> Celle-ci subvention du prix de

0. /0.

MK CJ CA & 0. /. 0. //'

<sup>2</sup> Celle-ci est consacrée au prix du gaz à partir de 2012.

**Figure 1 : Evolution des Dépenses de lutte contre les changements climatiques et les subventions des énergies en % des dépenses totales de l'Etat hors dette, 2010-2014.**



108. La modestie du volume des dépenses pose la question de savoir si le pays pourrait lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs nationaux dans ce domaine ?

109. La réponse à cette interrogation reste complexe en absence de plusieurs éléments & : situation de référence, besoins chiffrés, objectifs chiffrés). Aussi, et comme souligne plus haut, il a été difficile de procéder à une appréciation de de <sup>1</sup> des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques. L s sur les réalisations physiques des objectifs ne permettant pas non plus de procéder à signe positif. Cette difficulté est, bien entendu, aggravée également par le manque de définition e suivi-évaluation (de

#### 4.2. Ventilation économique des dépenses

110. J dépenses exécutées de lutte contre les changements climatiques montre le faible poids des charges de fonctionnement comparativement à celui de (voir tableau en annexe 2).

111. En effet, les dépenses exécutées de fonctionnement, qui se sont accrues à un rythme moyen relativement élevé (86,3%) mais qui est resté sensiblement en dessous de celui ont représenté seulement 6,7% des dépenses totales du changement

<sup>1</sup>L'efficacité mettant

objectifs fixés.

&

' et des

climatique en moyenne annuelle sur la période 2008-2014. Cette évolution serait due au fait que les changements qui sont intervenus dans les structures de gestion des activités climatiques &

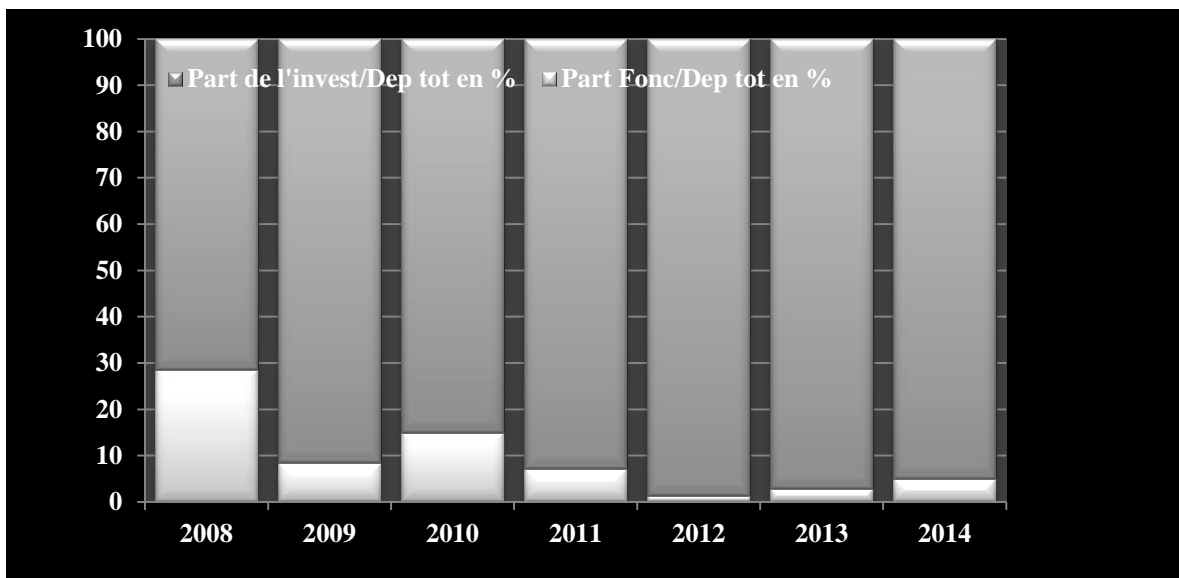
ont affecté de manière particulière les charges de fonctionnement.

112. Pour -ci i)  
ont progressé à des rythmes C  
avec un taux moyen de 505,2% au co , et que ii) leur poids s  
ainsi situé à 93,7% des dépenses totales de lutte contre les changements climatiques (voir les listes des projets plus bas et en annexe 2) même période.

113. Les informations collectées montrent que, s  
0/ ,

114. En revanche, l  
des dépenses  
de la lutte contre les changements climatiques (type de dépense de fonctionnement+catégories

**Figure 2 : Parts des dépenses de fonc et d'invest en % des de tot de changement climatique, 2008-2014.**



#### 4.3. Ventilation sectorielle des dépenses

115. La ventilation des dépenses totales de lutte contre les changements climatiques par secteur montre que celles-ci ont été dominées à hauteur 89,5% par les énergies renouvelables, suivies résilience avec 8,1%, les autres secteurs qui ne cumulent que 1,3% et les activités de programm / /% des dépenses totales.



116. J ventilation

- ***L'atténuation***

situation des pays non Annexe I de la convention (exemple : le poids de projets de potentiels a été de 98,1% en 2014). Ces dépenses sont principalement issues des programmes promouvant les énergies objets de lutte contre la pauvreté (en MKB - ', @ mentionné précédemment, une grande partie du financement des activités en matière cette analyse, en raison de la difficulté dans face aux changements climatiques.

- ***les énergies renouvelables*** ont bénéficié de quatorze (14) projets. Sur ces projets, sept (7) ont été financés C 20% des dépenses totales des énergies renouvelables. Aussi, la répartition montre une forte dominance du photovoltaïque que accapare 12 sur les 14 projets dont deux projets sont dédiés à la génération hybride. Les deux (2) autres projets non photovoltaïques se & tué L ' un autre qui est partagé en (situé dans le Département de Chami).

- ***L'amélioration de la résilience*** que d (1) projet de taille (Projet sur un financement japonais). Aussi dans ce volet, n, on peut signaler K ? ? ican Risk Capacity», qui vise à garantir les sécheresses et que dans ce cadre, elle avait, comme souligné plus haut, payé en 2014 sa première cotisation à .

- ***le secteur de l'hydraulique*** avec deux (2) projets C qui ont été mis en place en vue de réduire la dépendance des zones isolées des carburants. Les qui ont été réalisés dans ces projets, a énergie renouvelable.

- ***le secteur du littoral*** a bénéficié &' -régional couvrant les littoraux ? M plusieurs bailleurs (Dont le chef de file est le PNUD) et des contributions des pays bénéficiaires.

- ***les activités de programmation et d'habilitation*** ont bénéficié, durant la période de trois (3) projets dont deux communications nationales et un rapport biennal actualisé qui est en cours de préparation. Ces projets sont financés par le Fonds pour C &CK',

#### 4.4. Ventilation par nature des dépenses

117. J changements climatiques permet de classer celles-ci en deux catégories que sont i) les dépenses liées directement aux changements climatiques dites dépenses directes et ii) les dépenses qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques mais de manière indirecte dites dépenses indirectes. Ce sont la essentiellement des dépenses affectées à des objectifs d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (GES).

118. La répartition des dépenses totales du changement climatique entre ces deux catégories montre le faible volume des dépenses directes comparativement aux dépenses indirectes.

##### 4.4.1. Les dépenses directes

119. De manière générale, le financement orienté vers les dépenses directes du changement climatique a été essentiellement constitué des contreparties des projets financés sur des apports extérieurs.

120. Aussi, l données obtenues montre que les dépenses directes, dont le taux rectes (94,9% contre 95,1%), se sont situées à **32,6%** des dépenses totales de lutte contre les changements 0. . 6-2014.

121. Comme le comportement des dépenses totales de la lutte contre les changements climatiques, les dépenses directes ont suivi une évolution très erratique avec un taux moyen de 142,1% sur la période 2008-2014 avec un pic de 513,8% en 2011 négative de -96,8% en 2012.

122. A au cours de la sous-période 2009-2011, elles ont enregistré une atteindre un pic en 2011 avec un volume de presque 1,6 milliard s après avoir été de seulement 36,6 millions 0. . 6, A inversée à partir de 2012 avec un volume des dépenses qui a été ramené à un montant de 39,5 en 2014 soit un niveau proche de celui de 2008.

123. J montre aussi que ces dépenses ont été exclusivement orientées vers lequel a été avec une part de 91,4% 7 4 ,

124. La ventilation des dépenses directes exécutées liées aux changements climatiques selon la source de financement indique que le financement sur des ressources propres de C est resté très limité avec un niveau moyen sur la période sous-revue de 1,6% alors que

98,4% des dépenses ont été financées par des ressources extérieures sous forme de projets de développement.

125. J que les dépenses directes ont porté essentiellement sur climatiques. Elle indique aussi que l & 0. . 6 troisième communication de 2013) et le processus de réalisation du rapport biennal actualisé «2014» en cours. Ces trois (3) actions ont été financées sur le Fonds Environnement mondial (FEM).

**Tableau 3 : Dépenses directes du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.**

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy2008-14
Dep programmées	36,63	53,85	303,59	1641,58	50,38	71,21	45,88	
Dep ordonnancées	36,57	52,39	260,54	1599,15	50,38	69,82	39,54	
<b>Taux d'exécution</b>	<b>99,8</b>	<b>97,3</b>	<b>85,8</b>	<b>97,4</b>	<b>100,0</b>	<b>98,0</b>	<b>86,2</b>	<b>94,9</b>

Source : données des structures publiques (Budget, MAED et PTF) et nos calculs.

#### 4.4.2. Les dépenses indirectes

126. Les dépenses indirectes ont progressé à un rythme soutenu mais très fluctuant (avec un taux moyen de +2290%). J 0. /0 a cet égard, très marquante.

127. En effet, ces dépenses sont /3 illions en 2008 à plus de 923 million en 2009, avant de suivre une tendance baissière entre 2010 et 2011 et en 2012 avec environ 10,5

128. ont représenté en moyenne annuelle **67,4%** des dépenses destinées changements climatiques sur la période 2008-2014.

129. J montre que les dépenses indirectes ont été réalisées presque exclusivement dans le domaine des énergies renouvelables qui en ont absorbé 99,9%.

130. J contrairement aux dépenses directes, C pense indirectes, a été 31 7 , G faudra toutefois relativiser ce ratio car la ventilation du cumul des dépenses indirectes permet de constater que le cumul des dépenses financées sur des ressources extérieures a atteint un volume de 15,2 55 , Aussi, le poids moyen de la part C 0. . 6 2010 et son faible volume en 2011.

**Tableau 4 : Dépenses indirectes du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.**

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008-14
Dep programmées	16,7	926	208,1	169,6	10.488,6	5.907,7	2.037,4	
Dep ordonnancées	14,6	923,6	206,4	133,3	10.473,5	5.945,2	2.029,3	
<b>Taux d'exécution en %</b>	<b>87,9</b>	<b>99,7</b>	<b>99,2</b>	<b>78,6</b>	<b>99,9</b>	<b>100,6</b>	<b>99,6</b>	<b>95,1</b>

Source : données des structures publiques et nos calculs.

131. J de cette catégorie de dépenses selon la nature économique, montre que celles-ci qui a bénéficié de 64,9% des dépenses totales contre 34,1% pour le fonctionnement en moyenne annuelle sur la période 2008-2014.

132. En ce qui concerne le fonctionnement, on peut noter que

- les ressources proviennent essentiellement du MPEM du pétrole qui assure la gestion <sup>1</sup> (CNME) en plus de la plupart des énergies renouvelables<sup>2</sup> du pays (qui relèvent des missions des principales agences que son ANADER ? BC ). En effet, les allocations budgétaires de ces structures pour la période 2008-2014 incluent des dotations pour le fonctionnement totalement issues du budget sur les ressources propres de C (environ 3,6% des dépenses indirectes). Ces allocations affectées au fonctionnement ont été multipliées par 12 entre 2008 et 2013 avant de chuter en 2014 suite à la réforme institutionnelle du MPEM ? L? BC à la transformation de la CNME en service de la Dire Electricité.

- Les dépenses indirectes de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 97,5% en moyenne annuelle sur la période 2006-2014.

**Tableau 5: Dépenses indirectes de fonctionnement du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dep programmées	16,7	83,9	71,9	124,3	139,6	176,5	105,3
Dep ordonnancées	14,6	81,5	70,2	124,3	139,6	176,5	105,3
<b>Taux d'exécution</b>	<b>87,9</b>	<b>97,2</b>	<b>97,7</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : données des structures publiques et nos calculs.

133. ont été marquées par

- une progression fortement irrégulière durant la période 2008-2014 avec un volume qui est passé de 842 en 2009 (soit presque 3 millions US\$) à 45,3 millions 0. // enregistrer une forte hausse pour se situer à 1. 1

1. J

0.

/6

2.

EC

2012 (soit 56. " et de rechuter de nouveau à 1,9 en 2014. Cette irrégularité est liée aux cycles de programmation et projets.

- une concentration exclusive sur les activités sur les énergies renouvelables dont la part moyenne y a été de 90%.

134. la très forte présence des appuis extérieurs par rapport au financement sur des C , A

- Le financement sur de C environ 30,3% de période. Ce financement provient notamment du MPEM avec &' et les autres actions, principalement au service de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural que sont

- *Electrification des Communes Rurales (2009-2010)* qui a représenté 5,6% du pour le changement climatique. Ce projet est mis ? BC .
- *Electrification solaires de zones dans le Centre et de l'Est (2009)* qui a représenté 0,5 pour le changement climatique (2008-0. /2', A ? BC ,
- *Programme de développement des énergies renouvelables (2012)* qui a représenté /3 6 , A un programme ambi ? L? BC .
- *Projet éclairage publique de Nouakchott et d'Akjoujt (2013)* qui a représenté 54,6% , J deux projets ont été mis MK CJ CA,
- *Participation de l'Etat dans la capitale de la société Atersa-Mauritanie* PV de fabrication des panneaux solaires en 2012 avec un montant de 2 million soit 18,9% des investissements indirects du changement climatique.
- *Programme de création et d'équipement de points d'eau*, dans lequel ipement est totalement solaire et 0. /1 0. /2 B MHA,
- *Composante de four solaire* qui a été insérée par le MEDD dans son projet d'appui au programme des énergies domestiques en 2013 avec un financement sur les re C 0,1 changements climatiques.

- La partie des dépenses financées sur des apports extérieurs a représenté 69,7% des dépenses indirectes totales. Le MPEM détient, à lui seul, 98,2% de ces dépenses dont plus de

99% sont dédiées aux énergies renouvelable. Dans ce cadre, les dépenses effectuées ou en

- **Plateformes solaires multifonctionnelles**, qui est un programme financé par &L B- B ? ? sel aux Services de Base, Ambassade des USA, USAID, TICAD Unit, UNDP Tokyo et Y K ', K ? ? urant la période 2011-2014, totalisé 275,0 , soit 1,8% de la somme pui au développement gements climatiques.
- **Projet de développement des énergies renouvelable dans la zone d'Aftout Oriental**, qui est financé par la Banque Islamique de Développement et mis en ? ? , J 03 2 /2 qui ont été de ont représenté 0,2% du cumul les changements climatiques.
- **Projet Construction d'un parc éolien de 31.5 MW à Nouakchott**, qui est financé par le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), est mis la SOMELEC. Entre 2013 et 2014, les dépenses de ce Projet ont été de 4.548,3 millions , ce qui représente 29,8% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques .
- **Assistance préparatoire au programme d'appui à la promotion et développement des énergies renouvelables**, qui a été financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et mis K CK , En 2013 les dépenses de ce Projet ont été /2 illions soit changements climatiques is .
- **Projet Construction de la Centrale Hybride Thermique Photovoltaïque de Kiffa** (2012-2014), qui est financé par Agence Française de Développement (AFD) et mis MK CJ CA, Les dépenses de ce Projet sont estimées à 27 , ce qui représente seulement presque 0,2% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques i extérieur.
- **Projet d'Infrastructures de production électrique solaire (IPES)**, qui est financé par le G C ? BC , A projet a cumulé comme dépenses entre 2012-0. /2 552 6 , soit environ 5,1% du cumul des dépenses indirectes pour les changements climatiques issues .
- **Projet Electrification solaires de zones dans le Centre & l'Est**, qui est financé par la Coopération Espagnole et mis ? BC , C 2009, le total des dépenses dudit Projet était de 746,2 , ce qui représente 4,9% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques financées des ressources extérieures.
- **Projet de Central Solaire de Nouakchott (2012)**

financement total de cette centrale a été évalué à 31,99 millions " 8.829,2 millions , ce qui représente plus de 57,9% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques financées des ressources extérieures.

**Tableau 6 : Dépenses indirectes d'investissement du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dep Programmées	0	842,2	136,2	45,3	10.349,0	5.731,2	1.932,1
Dep Ordonnancées	0	842,2	136,2	9,1	10.333,9	5.768,7	1.924,0
<b>Taux d'exécution</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>20,0</b>	<b>99,9</b>	<b>100,7</b>	<b>99,6</b>

Source : données des structures publiques et nos calculs.

#### 4.5. Ventilation des dépenses par structure

135. Dans le cadre de cette revue, analyse se limite aux principaux Ministères dont les missions et les interventions sont en lien direct avec la lutte contre les changements climatiques (suivant les critères mentionnés plus haut) que sont le MEDD, le MPEM et le MHA. Les autres Ministères potentiellement concernés notamment les Ministères de la Santé, ? C difficulté de séparer de leurs dépenses celles pouvant être considérées comme dépense de lutte contre les changements climatiques.

136. du MEDD, qui assure la tutelle de la coordination nationale des changements climatiques, on peut observer que

- les dépenses exécutées au bénéfice de la lutte contre les changements climatiques provenant du Ministère ont représenté 9,7% des dépenses totales de lutte contre les changements climatiques pour la période 2008-2014 et ont été essentiellement de nature directe a été de 88%.
- ces dépenses exécutées ont enregistré une augmentation accélérée entre 2008 et 0. /. 144 04. 0 en 77 6 63 6 ,
- 1 0. // de lutte contre les changements climatiques du MEDD avec environ 1,6 milliard 75 2 ,
- la sous-période 2012-2014a été marquée par un forte baisse de ces dépenses qui se sont situées à 39,5 millions à la fin de la période.
- les dépenses de lutte contre les changements climatiques du Ministère ont porté exclusivement sur deux (2) sous régionale. En effet, il à dépenses de fonctionnement du Ministère celles qui ont été destinée à la lutte contre les changements climatiques.

137. En ce qui concerne les dépenses de lutte contre les changements climatiques du MPEM, on peut noter que le Ministère

- a mobilisé environ 89,6% des dépenses de lutte contre les changements climatiques pour la période 2008-2014,
- ces dépenses avec 96,3% des dépenses totales contre 3,7% pour le fonctionnement sur la période,
- la partie de ces avait porté exclusivement sur le domaine des énergies renouvelables,
- l'estime a été financé à hauteur de 77,5% par des appuis extérieurs et 0. C (les 2,5% représentent à réalisé en 2012 de création de la fabrique des panneaux solaires ETERSA MAURITANIE SA).

138. Pour ce qui est du MHA, il faudra relever que celui-ci a opté, en assurant le service de pour le pompage solaire limitant ainsi la des cas dans les zones enclavées. Cette option, que le Ministère privilégie depuis 2011, favorise

EC , Elle a aussi engendré des dépenses collatérales indirectement imputables sur les changements climatiques.

139. Les données obtenues montrent que sur la période 2008-2014, les dépenses assurées par ce Ministre au profit de la lutte contre les changements climatiques ont représenté 0,7% de ces dépenses dont 37,6% ont été financés sur les ressources pr C des fonds extérieurs.

#### 4.6. Benchmarking

140. La comparaison de la situation de la Mauritanie en matière de lutte contre les changements climatiques par rapport à des pays ayant des conditions proches ou un niveau de s dans ce domaine.

141. Cette comparaison pourrait se faire en prenant en compte de nombreux facteurs dont en particulier le type de gouvernance climatique, le degré d dans la planification stratégique et budgétaire du pays et le volume des dépenses.

142. Dans ce cadre, les informations qui ont pu être obtenues soulignent que la Mauritanie est en retard par rapport a plusieurs pays de la région.

143. En effet, dans la sous-région UMA, la plupart des pays ont déjà leur propre stratégie climatique et que certains ont adopté la «croissance verte» comme stratégie de stimulation & ', ? et





u des communications nationales, la Mauritanie pas  
mis en place un plan stratégique ? L? peu  
opérationnel. Elle reste ainsi à tion climatique inférieur aux  
? ue subsaharienne dont plusieurs possèdent déjà, en plus des stratégies de lutte  
contre les changements climatiques, des structures de gouvernance climatique avec des  
prérogatives claire (Exemples : Mali, Ghana et Togo) ou dans la bonne direction avec une  
bonne intégration et une vision stratégique claire (Exemples : Sénégal, Burkina et Niger). Pour  
processus nationaux basés essentiellement sur un financement propre pouvant être complété  
par un appui extérieur.

144. De même, dans ces deux ensembles (UMA et CILSS-CDEAO), rares sont donc les  
K .  
propre aux changements climatiques

145. La Mauritanie est également en retard par rapport  
volume de dépenses de lutte contre les changements climatiques avec 0,8% des dépenses  
Ctat par rapport contre 3% au Mali et 2 % Maroc.

146. Les informations collectées montrent en revanche que sur le plan des réalisations en ce  
K  
particulier en énergie propre mais dans une vision de développement globale sans que les  
acquis obtenus ne soient valorisés comme activités climatiques.

## CHAPITRE (5). OPPORTUNITES DE FINANCEMENT POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

147. Ce chapitre examine les opportunités de financement pouvant être mobilisées en faveur de la lutte contre les changements climatiques. G actuel  
de la mobilisation avant de présenter les opportunités existantes dans ce domaine.

### 5.1. Etat actuel de la mobilisation

148. Comme souligné plus haut, la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses de lutte contre les changements climatiques, reste très en dessous des exigences du degré de vulnérabilité extrême qui caractérise le pays et de ses gisements inestimables  
/ C 0. /0.

149. La faiblesse de cette mobilisation a été aggravé par la capacité limitée de , A  
la période 2008-2014 et de manière générale, rojets financés sur des ressources extérieurs à vocation  
climatique ont accusé retards tant au stade de la program  
. De même, les dépenses directes pour la lutte contre les changements &'  
on dont un sous régional.

150. Pourtant la Mauritanie dispose déjà de plusieurs portefeuilles de projets de changements climatiques notamment da s climatiques  
,

151. En effet, chacune des trois communications nationales présente une panoplie de changements climatiques.  
En revanche, ces portefeuilles sont toujours loin de satisfaire les exigences des mécanismes de financement des changements climatiques sur le plan estissement  
le nationale.

152. Des plus, l climatiques révèle que malgré la validation de ces documents par les autorités nationales  
avant leur présentation à la communauté internationale, un écart significatif persiste entre leur contenu et la réalité des actions sur le terrain. Dans la seconde

03. . . AM0 an. Mais les actions du Gouvernement qui sont dédiées à rant la période  
entre cette communication et la troisième communication ont satisfait presque 80 % de la dite sans lien avec les projets la communication  
& -a-dire la seconde communication). En effet, a atténuation de la seconde  
dépassé t (NIP).

153. De manière générale, d

les trois séquences que sont:

- Entre 2008 et 2011 : cette séquence se caractérise par une faible intégration de la composante de changement climatique dans la programmation budgétaire et par la faiblesse de ce type de dépenses qui ont été limitées aux contreparties des projets sous régionaux ou aux activités de lutte contre la pauvreté réduisant la dépendance énergétique,
- J 0. /0 : qui peut la mise en place de la nouvelle vision stratégique en matière des énergies renouvelables et de prise en compte de la composante de changement climatique dans la CSLP.
- Entre 2013 et 2014 : cette séquence a connu une régression rapide des dépenses de lutte contre les changements climatiques suite à la dégradation de la structuration institutionnelle des structures chargées de cette problématique et du recul de la conscience en matière de changement climatique.

## 5.2. Opportunités de financement

154. Les sources de financement des activités de lutte contre les changements climatiques se sont accrues tout au long des dernières décennies. Cette évolution résulte de la prise de conscience de plus en plus accrue de la communauté internationale de la réalité des changements climatiques.

155. Dans ce cadre, les pays industrialisés ter de freiner la croissance des pays en développement (PED), A es articles 4.8 et 4.9 de la AAL AA 1, /2 I prenantes de prendre des mesures de minimisation des effets pervers du changement climatique sur PED et les Pays les Moins Avancés (PMA).

156. En effet, ces deux instruments insistent sur le fait que les mesures de lutte contre le changement climatique ne doivent pas limiter les capacités des PED à se développer et attachent une importance particulière aux besoins des pays les plus pauvres et aux segments les plus vulnérables de la société. Ces deux instruments prévoient aussi le transfert de ressources techniques et financières et de toute autre assistance nécessaire pour gérer les conséquences du changement climatique des pays développés vers les PED.

157. A 0. . 0 (20) de fonds mondiaux ont été mis en place (Exemples 8 D DCK D D Fonds G investissement pour le Climat, MDP, REDD+, etc.). Ces fonds offrent une multitude de possibilités de financement pour soutenir les PED dans leur lutte contre les changements climatiques.

158. En effet, d @ , le financement disponible pour les programmes environ 10 milliards de dollars US par an pour la période 2008-2012. Aussi, a A A AM /3 0. . 7<sup>1</sup>, les pays développés ont accepté de mobiliser 30 milliards de dollars US entre 2009 et 2012 sous forme de financement accéléré « fast-track ». A mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020<sup>2</sup>. Cet engagement devra être formalisé comme engagement contraignant lors de la conférence de Paris prévue en décembre 2015.

159. L reste toutefois difficile en raison du manque de clarté par rapport au es coûts élevés de transactions. Ainsi, malgré les tentatives de levées de fonds additionnels, financement climat reste difficile pour la plupart des CB, A t pourquoi ces pays revendiquent lors des négociations internationales que les fonds soient alloués de manière transparente et équitable.

160. Il faudra rappeler toutefois que des mécanismes ont été mises en place en vue de faciliter cet accès qui se sont révélés incontournables par la plus part des PED et en particulier dans le mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto ainsi que dans son

161. Dans ce cadre, et depuis la conférence de Johannesburg, la notion de priorité nationale & ? L? K? ' , A mécanisme de financement plus flexible et ouvert dans les conférences de Cancun et de Doha. K ce genre de mécanisme Paris.

162. De plus, la CCNUCC a accès des PED aux fonds de lutte contre les changements climatiques en multipli à la communication des à travers la répartition des activités de communications nationales qui étaient quadriennales en ajoutant deux documents communicatifs biennaux. Le premier de ces documents, que le Mauritanie cherche à finaliser en 2015, est intitulé le rapport biennal actualisé, est dédié à atténuation et. Le second document, qui est intitulé les programmes système ouvert et présentable aux conférences des parties qui se tiennent annuellement. J AAL AA outils pour améliorer ional EC » (en Anglais INDC).

<sup>1</sup> Cette conférence a connue la plus grande participation de la Mauritanie avec une délégation présidée

<sup>2</sup> La Banque Africaine pour le Développement évalue les coûts d'adaptation en Afrique à environ 20 à 30 milliards USD par an pour les 10 aux 20 prochaines années. En outre, les coûts suscités par 7 /0 % 0. /3,



## CHAPITRE (6). RECOMMANDATIONS

---

167. Comme souligné plus haut, la Mauritanie fait face à de nombreux défis liés aux changements climatiques et se caractérise par des niveaux élevés de vulnérabilité et de pauvreté ainsi que par une abondance en ressources renouvelables. De même, le volume des dépenses qu'elle exécute ainsi que son niveau de mobilisation des ressources en faveur de la lutte contre les changements climatiques restent très en dessous des exigences des défis et des opportunités ouvertes dans ce domaine.

168.

des ressources pour la lutte contre les changements climatiques en priorité sur les dimensions de planification stratégique, de la mobilisation des ressources financières et de la gouvernance de la problématique.

### 6.1. Intégration des changements climatiques dans la planification stratégique.

169. Compte tenu des éléments déjà présentés, il est impératif pour la Mauritanie pour la mise en place d'une démarche qui permette une meilleure intégration des changements climatiques dans la planification stratégique du pays tant à un niveau sectoriel (les stratégies des secteurs les plus concernés : Pétrole, Mines, Elevage, Agriculture, etc.) que national (Stratégie nationale post 2015).

170. Cette démarche devra aboutir à une stratégie de lutte contre les changements climatiques qui devra être cohérente avec les stratégies sectorielles qui seront les plus pertinentes, A cet effet, elle devra évidemment être accompagnée d'un processus d'évaluation.

171. @ K ent: (i) une réduction de la charge des importations d'énergie liée à la dépendance totale du pays dans le domaine des sources de l'énergie (ii) une meilleure garantie de l'accès à l'énergie et (iii) une meilleure garantie de l'accès à l'énergie en particulier les couches vulnérables.

172. Le succès de cette intégration supposera toutefois une participation plus conséquente et efficace du Gouvernement dans le financement des actions de lutte contre les changements climatiques.

173. La Mauritanie devra aussi accorder une importance plus accrue au système d'alerte précoce avéré plus efficace compte tenu des expériences internationales. Cela permettra de mieux anticiper les actions à mener en matière de lutte contre les changements climatiques mais aussi de mieux exploiter les possibilités de mobilisation de ressources

\_\_\_\_\_ négatifs (notamment la sécheresse).

## 6.2. Mobilisation de ressources financières.

174. La stratégie pr \_\_\_\_\_ de la lutte contre les changements climatiques dans les stratégies de développement du pays devra inclure un volet sur la mobilisation des ressources financières.

175. C \_\_\_\_\_ stratégie de mobilisation des ressources devra permettre K \_\_\_\_\_ es financières internationales telles que identifiées dans les opportunités présentées plus haut. J cette stratégie suppose toutefois de se conformer au fondement de la feuille de route de Bali (COP13) et de mettre en place de mécanismes de gouvernance climatique et des capacités de mobilisation des financements dans le domaine climatique.

176. J \_\_\_\_\_ de la mobilisation des ressources pour la lutte contre les changements climatiques supposera également un meilleur affichage des engagements des autorités à moyen et long \_\_\_\_\_, Elle sera aussi favoriser par une meilleure visibilité des actions visant les objectifs de la CCNUCC aussi bien dans la programmation des ressources que dans la comptabilité des dépenses.

177. Cette visibilité sera facilitée par une prise en charge de la problématique des changements climatiques dans la nomenclature budgétaire. Dans un premier temps, cela pourrait se faire par \_\_\_\_\_ changements climatiques qui proviennent de plusieurs Ministères et les nomenclatures budgétaire et comptable actuelles. Ce tableau identifiera toutes les dépenses de lutte contre les changements climatiques en partant de la définition et de la délimitation de leur périmètre faite dans le chapitre 2.

178. La stratégie de mobilisation des ressources gagnera aussi à promouvoir des mécanismes de valorisation des actions \_\_\_\_\_ t de serre (GES) en vue de \_\_\_\_\_ nouvelles pour le pays. Bien que la Mauritanie ne soit pas soumise à \_\_\_\_\_ EC elle possède des opportunités \_\_\_\_\_ EC , Ces tout en contribuant \_\_\_\_\_ , Ces opportunités résident notamment dans les secteurs de l'énergie (Énergies renouvelables «solaire et ma \_\_\_\_\_ ) et forestier (boisement / reboisement et lutte contre la déforestation). Bien entendu, \_\_\_\_\_ le plus grand potentiel de \_\_\_\_\_ K \_\_\_\_\_ , A \_\_\_\_\_ les principaux facteurs que sont i) la forte dépendance énergétique du pays (100% de son énergie \_\_\_\_\_ ieu rural et semi urbain (estimé à 3,5% de la population) et iii) un bilan énergétique constitué de

### 6.3. Gouvernance des changements climatiques.

179. Les analyses précédentes ont révélé la nécessité pour la Mauritanie de disposer d'une gouvernance plus efficace de la lutte contre les changements climatiques.

180. En effet, la mise en place de cette gouvernance devra être utile pour le pays pour plusieurs raisons. Elle permet de disposer d'informations précises des scénarios climatiques et socioéconomiques qui vise la mise en exergue des risques liés au climat et la détermination des contraintes, et des opportunités et la fixation de priorités nationale en matière de réponse. Elle facilite l'établissement d'une base des obligations internationales et des principes de gouvernance du développement durable, y compris la mise en place des procédures et mécanismes sectoriels et intersectoriels en charge de la mise en œuvre, Elle favorise aussi le suivi des responsabilités et des

K

les plateformes internationales de la CCNUCC et du protocole de Kyoto pour la mobilisation des ressources financières, le tronc commun des pratiques. Elle encourage la responsabilisation des acteurs territoriaux à travers la mise en œuvre de la politique climatique au niveau local et régional, J'espère que la lutte contre les changements climatiques devra également faciliter la mobilisation du financement des programmes scientifiques de recherche liés à cette problématique. De plus, elle encourage la participation de la société civile et du secteur privé aux processus politiques et administratifs du climat dans le pays.

181. Mais, en plus des exigences déjà citées (stratégie de lutte contre les changements climatiques et mécanismes de mobilisation des ressources financières), la mise en place de la gouvernance climatique suppose la conjugaison de plusieurs facteurs.

182. Les ressources tant humaines que financières sont destinées à la lutte contre les changements climatiques.

183. Ensuite, il est impératif d'établir des liens entre les acteurs publics (Départements ministériels et agences publiques), privés et de la société civile dans un cadre programmatique clair, cohérent et largement partagé.

184. Le développement d'une culture de dialogue est également un facteur indispensable pour une meilleure gouvernance de la problématique. Cadre pourrait être organisé autour de la mise en place de deux structures nationales qui seront dédiées respectivement à la sensibilisation et au registre national des changements climatiques. Cette orientation ne remet pas en cause nécessairement l'existence d'une structure nationale en place, mais vise à renforcer sa consolidation avec une bonne structuration institutionnelle (qui fait quoi) couplée à une vision stratégique claire. Bien entendu, ces structures devront être dotées des moyens humains qualifiés et des ressources financières pour illustrer la bonne volonté des



autorités nationales et leur engagement en faveur des questions relatives à la lutte contre les changements climatiques.

185. J suppose également le impacts des changements climatiques. Dans cette perspective, il sera utile, de prendre en compte la documentation stratégique des changements climatiques déjà élaborée par la Mauritanie (PANA et Communications nationales) en associant des parties prenantes. Aussi et compte tenu de la périodicité des activités préparatoires, il est encore possible de revoir le contenu de ces documents de manière participative durant la préparation des nouveaux documents (BUR et la quatrième communication nationale).

186. J i) communication et de sensibilisation de la population EC n aux changements climatiques centrée dience ciblée et ii) une plus grande implication des du secteur privé dans la mobilisation de ressources pour la lutte contre les changements climatiques à travers le développement des formules de Partenariats publics-privés, pour

**Annexe 1: Termes de référence.**

**CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

---

J K -région sahélienne, subit et continuera de subir les effets négatifs des changements climatiques. Les sécheresses récurrentes et les différentes catastrophes naturelles qui affectent depuis plusieurs décennies ? M écosystèmes et par-nationale.

Aussi, la dépendance des populations pauvres des ressources naturelles a créé une situation de entre le changement climatique et la pauvreté. La forte pression anthropique et animale sur les ressources, couplée à une insuffisance de politiques adéquates et cohérentes en matière de gouvernance M s du millénaire pour le développement (OMDs), en particulier ceux liés à la lutte contre la pauvreté.

B 1 Ø. //-2015) du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a été marqué par la volonté des pouvoirs publics de placer les enjeux ,

A principaux axes du CSLP. Toutefois, des efforts importants restent à faire. En effet, la valorisation économique du capital naturel est considérée comme un moyen efficace pour stimuler la production et la croissance [redacted] pauvre, notamment dans les secteurs stratégiques (pêche, développement rural, environnement et industries extractives).

C K A A &? L? ' climatiques afin de canaliser les options de financement.

En milieu urbain, Les problématiques environnementales qui touchent aussi bien le milieu [redacted] L menacées à travers les effets des changements climatiques (avancées de la mer, salinisation, ensablement, etc.).

du développement durable -réalisée en 2012- ait mis en exergue les efforts du Gouvernement climatique (publique et privée) et le suivi des dépenses dans le comptes nationaux avec des lignes budgétaires claires ne sont pas encore au point.

Aussi, en Mauritanie, la codification de lignes budgétaires sur les projets en lien avec les dépenses sur ce sous-

Ainsi, dans le cadre de la gestion des dépenses publiques, il serait donc judicieux de voir rapport avec les processus de planification et de budgétisation des projets et programmes sur les changements climatiques de

A G -environnement (IPE/phase 3) de la Mauritanie, financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le L C ironnement (PNUE) et le Gouvernement -environnement dans le processus de planification des politiques publiques, et leur prise en compte dans les instruments nationaux de budgétisation et les mécanismes de financements innovants. A cet E liées aux Changements climatiques (CC) et le processus de budgétisation, et fournir des recommandations de nature à améliorer le système de gestion des finances publiques en lien avec les CC.

K K ? C B & ? CB' K D & D K C Développement Durable (MEDD), cette 3ème phase du projet IPE consiste à aider à une meilleure intégration des questions P-E dans les budgets.

G AA tant au niveau des secteurs productifs que des infrastructures de base aussi bien dans le monde rural que urbain, mais aussi de renforcer le dialogue entre le secteur privé, le secteur public et la Société civile sur les problématiques des CC en Mauritanie.

La présente étude devrait partir de la revue des dépenses publiques dans le secteur de publiques en Mauritanie. Elle devra aussi regarder de très près comment les questions de CC sont intégrées dans le CDMT et les mécanismes de budgétisation.

### OBJECTIFS DE LA REVUE :

J K B ses Publiques & B ' , J

compte dans le processus budgétaire (préparation et exécution), et de proposer des recommandations visant à optimiser les mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources financières (nationales et extérieures) destinées aux changements climatiques.

B : (i) mettre en exergue les dépenses publiques (fonctionnement et investissement) liées aux changements climatiques sur la période 2008-

2013 9 & '

publiques et les mécanismes de financement en faveur des changements climatiques en K documents de politiques et les plans sectoriels.

Par ailleurs, il est prévu :

- s nationales en lien avec les CC, les processus de planification et de budgétisation ainsi que le lien entre ces politiques A J , ? mécanismes de coordination ainsi que du niveau de prise en charge des questions liées aux changements climatiques dans les politiques publiques et les stratégies nationales, sectorielles et locales en Mauritanie ;
- AA ement ;
- de procéder à une analyse sur le double plan quantitatif et qualitatif des dépenses publiques relatives aux changements climatiques en Mauritanie ;
- AA budget national et les CDMTs ;
- climatiques en appui au développement local, en réponses au gap observé en matière de financement ;
- dans le système des comptes nationaux ; et
- enses publiques en matière de changements climatiques en Mauritanie.

#### TACHES SPECIFIQUES :

J AA  
& A J ? L? ? LC ' de

- AA , G :
- r les priorités actuelles des politiques et stratégies relatives aux changements climatiques et le degré de cohérence de celles-ci avec le CSLP III et les plans locaux de développement ;
- de proposer une classification des dépenses publiques en faveur des CC pour le cas de la Mauritanie, afin de permettre le suivi des différentes rubriques ;
- AA ABK ;

- examiner les mécanismes institutionnels qui favorisent l'intégration des priorités liées aux changements climatiques dans le cycle budgétaire ; les arrangements institutionnels existants, et relever les gaps pour ainsi proposer des recommandations sur le renforcement de la coordination ;
- 
- $\&ABK$  C ;  
ences ;
- dépenses en faveur des CC, et de proposer des solutions ;
- de conduire des études de cas de la gouvernance sectorielle et locale liée aux changements climatiques, pour compléter et enrichir les outils existants, et identifier les dépenses publiques sur les CC au niveau local ;
- 
- actuelles de financement sur les changements climatiques, et en assurer une gestion adéquate ; et
- de proposer un système de suivi-évaluation des dépenses publiques dans le secteur des CC.

#### **PRODUITS ATTENDUS :**

---

?

« revue des dépenses publiques sur les changements climatiques en Mauritanie ». Ce rapport comprendra les éléments suivants:

- un état des lieux sur les plans quantitatif et qualitatif des dépenses publiques liées aux changements climatiques en Mauritanie, en rapport avec les politiques nationales et les actions prioritaires ;
- les mécanismes de coordination et le niveau de prise en charge des changements climatiques dans les politiques publiques ainsi que dans les stratégies nationales, sectorielles et locales ;
- les opportunités actuelles de financement liées aux changements climatiques en appui au développement local ;
- 
- financements du Climat en Mauritanie ;
- des recommandation  
dépenses publiques en matière de changements climatiques ;
- $\&a$  C ABK  
de financement) allouées aux actions liées aux changements climatiques ;
- 
- sur le  
court, moyen et long terme;
- un résumé des points essentiels de la revue avec un volet national et un volet local.

#### **DELIVRABLE :**

---

?

:

- rédiger un rapport provisoire ;
- ; et
- produire le rapport final qui tient compte des observations et recommandations de

## COMPOSITION ET PROFIL DE L'EQUIPE :

---

J

deux (2) membres et un & ', J  
doivent répondre au profil suivant :

1. un expert national en changements climatiques ; et
2. un expert national en finances publiques.

Les consultants devront avoir les qualifications suivantes :

### 1. Expert national en changements climatiques :

- un diplôme universitaire de troisième cycle (Bac + 5 au minimum) en sciences de /.  
pertinent ;
- . 3 ;
- une bonne connaissance des questions de changements climatiques ;
- une expérience similaire dans la conduite de revues des dépenses publiques,  
un atout;
- une parfaite maîtrise du français (la conn -  
atout).

### 2. Expert national en finances publiques

- un diplôme universitaire de troisième cycle (Bac + 5 au minimum) en finances /.  
s ;
- . 3 9
- une bonne connaissance des questions de changements climatiques serait un atout;
- une expérience similaire dans la conduite de revues des dépenses publiques,  
un atout;

- une parfaite maîtrise du français (la connaît tout).

-

Les propositions devront être présentées par équipes ou bureaux de consultants. Les dossiers de candidature doivent comporter :

- **une proposition technique :** rédiger une note technique sur la de la mission ;
- **une proposition financière :** elle doit indiquer le montant total (somme forfaitaire globale), et incluant les honoraires du consultant (indemnités journalières X nombre prévus ;
- **les CV des consultants:** ils doivent intégrer les références universitaires et attestations obtenues, l'expérience acquise dans les domaines similaires, les études de référence déjà réalisées et le niveau en langue.

#### **DUREE DE LA CONSULTATION ET CALENDRIER INDICATIF :**

---

Durée de la mission : 30 jours.

#### **DOCUMENTATION (NON EXHAUSTIVE) :**

---

- 1) CSLP 3
- 2) PANE
- 3) PANE
- 4) CDMT
- 5) K ? CB A J 1
- 6) Budgets Etat (2008-0. /1' ,
- 7) ,
- 8) Politiques sectorielles
- 9)



## Annexe 2: Tableaux des dépenses de lutte contre les changements climatiques.

**Tableau (1). Evolution des dépenses du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008- 14
Deptotals prog	53,3	979,9	511,7	1 811,2	10.539,0	5.978,9	2.083,2	
Deptotales exec	51,2	976,0	467,0	1 732,5	10.523,9	6.015,0	2.068,8	
Depdirectesprog	36,6	53,9	303,6	1 641,6	50,4	71,2	45,9	
Depdirectes exec	36,6	52,4	260,5	1 599,2	50,4	69,8	39,5	
Depindirectesprog	16,6	926,0	208,1	169,6	10.488,6	5.907,7	2.037,4	
Depindirectes exec	14,6	923,6	206,4	133,3	10.473,5	5.945,2	2.029,3	
<b>Ratios en %</b>								
Part des dep directes dans deptotexec	0,7	0,1	0,6	0,9	0,0	0,0	0,0	0,3
Part des dep indirectes dans deptotexec	0,3	0,9	0,4	0,1	1,0	1,0	1,0	0,7
Part des deptotds les dep de l'Etat	0,02	0,42	0,18	0,55	2,52	1,40	0,44	<b>0,8</b>
Part des deptotds les depds le PIB	0,01	0,10	0,04	0,12	0,73	0,40	0,13	<b>0,2</b>
<b>Tauxd'execen %</b>	<b>96,1</b>	<b>99,6</b>	<b>91,3</b>	<b>95,7</b>	<b>99,9</b>	<b>100,6</b>	<b>99,3</b>	<b>97,5</b>
<b>Pour mémoire en milliards d'UM</b>								
Dep totales exec de l'Etat e	257, 5	233	257,7	316,1	418,2	430,	467	
PIB	854	960, 9	1.196, 8	1.440, 2	1.437, 2	1.520, 8	1.544, 2	

Source : données des structures publiques et nos calculs.

**Tableau (2) : Evolution des dépenses par nature en millions d'UM, 2008-2014.**

Dépenses directes	Activités	Structure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	<b>Programmation</b>								
Habilitation	Second communication		35,3						
	Troisième communication				40,4	29,4	36,0	35,3	
	Rapport Biennal actualisé								35,9
Adaptation	Adaptation au changement climatique	DAPL/MEDD	1,3	53,9	76,7	39,3			
	Programme pour l'amélioration des capacités pour faire face aux désastres naturels dus au changement climatique	JICS/MEDD			182,5	1 564,7	14,4		
	Assistance préparatoire Programme Conjoint Développement Résilient au Climat en	PNUD							35,9



	Mauritanie								
<b>Total dep directes prog</b>			<b>36,6</b>	<b>53,9</b>	<b>299,6</b>	<b>1 633,4</b>	<b>50,4</b>	<b>71,2</b>	<b>35,9</b>
	<b>Execution</b>								
Habilitation	Seconde communication		35,3						
	Troisième communication				11,04	29,4	36,0	35,3	
	BUR								35,9
Adaptation	Adaptation au changement climatique	DAPL/MEDD	1,25	52,4	63,0				
	Programme pour l'amélioration des capacités pour faire face aux désastres naturels dus au changement climatique	JICS/MEDD			182,5	1 564,7	14,4		
	Assistance préparatoire Programme Conjoint Développement Résilient au Climat en Mauritanie	PNUD						34,5	
<b>Total dep directes exécutées</b>			<b>36,6</b>	<b>52,4</b>	<b>256,6</b>	<b>1 594,1</b>	<b>50,4</b>	<b>69,8</b>	<b>35,9</b>
<b>Dépenses indirectes</b>	<b>Programmation</b>								
Atténuation	Plateformes solaires multifonctionnelles (ii)	PNUD				45,3	102,6	89,2	38,1
	PER DANS LA ZONE AFTOUT ORIENTAL	MAED/APAUS E							25,4
	Construction d'un parc éolien de 31.5 MW à Nouakchott FADES 590/2012	SOMELEC						3163,7	1384,6
	Assistance préparatoire au programme d'appui à la promotion et développement des énergies renouvelables	PNUD							13,9
	Construction de la Centrale Hybride Thermique Photovoltaïque de Kiffa (Don)	AFD/SOMELEC					10,2	9,7	7,1
	Infrastructures de production électrique solaire (IPES)	ADER/MPPEM					89,0	342,9	342,9

	Electrification solaires de zones dans le Centre & l'Est	ADER/C.ESP		746,1					
	Central Solaire de Nkt	MASDAR/MPE M					8 829,2		
<b>Total dep indirectes prog</b>			<b>0</b>	<b>746,1</b>	<b>0,0</b>	<b>45,3</b>	<b>9 031,0</b>	<b>3 605,5</b>	<b>1 812,1</b>
<b>Exécution</b>									
Atténuation	Plateformes solaires multifonctionnelles (ii)	PNUD				9,1	87,5	126,6	31,0
	PER DANS LA ZONE AFTOUT ORIENTAL	MAED/APA USE							25,4
	Construction d'un parc éolien de 31.5 MW à Nouakchott FADES 590/2012	SOMELEC						3 163,7	1 384,6
	Assistance préparatoire au programme d'appui à la promotion et développement des énergies renouvelables	PNUD							13,9
	Construction de la Centrale Hybride Thermique Photovoltaïque de Kiffa (Don)	AFD/SOMELEC					10,2	9,7	7,1
	Infrastructures de production électrique solaire (IPES)	ADER/MPE M					89,0	342,9	342,9
	Electrification solaires de zones dans le Centre & l'Est	ADER/C.ESP		746,1					
	Central Solaire de Nkt	MASDAR/MPEM					8 829,2		
<b>Total dep indirectes exec</b>			<b>0</b>	<b>746,1</b>	<b>0</b>	<b>9,1</b>	<b>9 015,9</b>	<b>3 643,0</b>	<b>1 805,0</b>

SOURCES ????

Tableau (3) : Ventilation économique des dépenses du changement climatique, 2008-2014.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008-14
Dep de fonctionnement	14,6	81,5	70,2	124,3	139,6	176,5	105,3	
Taux de croissance		456,4	-13,8	77,0	12,4	26,4	-40,3	86,3
Depd'investissement	36,6	894,5	396,8	1.608,2	10.384,3	5.838,5	1.963,5	
Taux de croissance		2.345,8	-55,6	305,3	545,7	-43,8	-66,4	505,2
<b>Pour mémoire</b>								
Dépensestotales	51,2	976,0	467,0	1.732,5	10.523,9	6.015,0	2.068,8	
Taux de croissance		1805,6	-52,2	271,0	507,4	-42,8	-65,6	403,9
<b>PartFonc/Deptot en %</b>	<b>28,6</b>	<b>8,3</b>	<b>15,0</b>	<b>7,2</b>	<b>1,3</b>	<b>2,9</b>	<b>5,1</b>	<b>6,7</b>

Source : données des structures publiques et nos calculs.

**Annexe 3 : Liste des parties prenantes et des personnes rencontrées.**

<b>Ministère</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Email</b>
<b>Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)</b>	Mohamed OuldJidou	Directeur de la Programmation, de Suivi et de la Coopération (DPSC) ; Coordinateur du projet « PAEPA »	22 31 07 46	<a href="mailto:jiddou67@yahoo.fr">jiddou67@yahoo.fr</a>
	Mohamed El MoctarOuld Mohamed Taleb	Directeur de F Coordinateur du Programme de Création et Equipement de Points d'Eau (PCEPE)	22 44 66 18	<a href="mailto:mtar2002@yahoo.com">mtar2002@yahoo.com</a>
	LavdalDadde	Chargé de Mission, Coordinateur du Projet National Intégré Dans Le B J En Milieu Rural «PNISER»	22 30 51 33	<a href="mailto:lafdaldadde@yahoo.fr">lafaldadde@yahoo.fr</a>
<b>Ministère Affaires Economiques et du Développement (MAED)</b>	Cheikh El Moctar	Coordinateur du Projet C Villageoise «APAUS»	4448 7194	<a href="mailto:c.moctar@acces.mr">c.moctar@acces.mr</a>
	Mohamed El MoctarOuldYahya	Directeur Adjoint de la Direction de la Programmation des Investissements «DPI»	22 24 38 04	<a href="mailto:medmoctar@gmail.com">medmoctar@gmail.com</a>
	Bouna Ould Ely Bouha	Directeur de la Programmation des Investissements «DPI»	45 24 10 22	
<b>Ministère du Pétrole, de</b>	DahOuld Sidi Boussa	Directeur de C		

<b>l'Energie et des Mines (MPEM)</b>	Mohamed OuldYarguett	Conseillé Technique / MIDE C	46 40 19 20	<a href="mailto:mdyarguett@yahoo.fr">mdyarguett@yahoo.fr</a>
	ZakariaSoumaré	Chef service de la Maitrise de C	48 75 73 16	<a href="mailto:zakarsoum@gmail.com">zakarsoum@gmail.com</a>
	MoctarOuld Mohamed	Directeur technico-commercial de la SOMELEC	45 29 64 27	<a href="mailto:moctar@somelec.mr">moctar@somelec.mr</a>
	Cheikh Sid Ahmed Ahmedou	Chef service de la programmation de la SOMELEC		
	Mohamed OuldSoueilem	Directeur Administratif et Financier de ? BC	46 80 80 51	<a href="mailto:mohamed.soueilem@yahoo.fr">mohamed.soueilem@yahoo.fr</a>
	Ahmedou M.M. Ahmed Alem	Directeur Technique et de la formation de ? BC	22 41 27 63	<a href="mailto:ammalem@yahoo.fr">ammalem@yahoo.fr</a>
<b>Ministère Enseignement Supérieur et de la recherche (MESR)</b>	Dr Ahmedou Soulé	Enseignant chercheur de CL - C AA	2220 8925	<a href="mailto:ahmdous@yahoo.fr">ahmdous@yahoo.fr</a>
	Dr Kane Cheikh Sidi Ethmane	Enseignant chercheur de - C AA	3717 2584	<a href="mailto:ottmane6@hotmail.com">ottmane6@hotmail.com</a>
<b>Ministère Environnement et Développement Durable (MEDD)</b>	Mohamed AbdallahiSelmé	Directeur Adjoint du Contrôle Environnemental	4646 0908	<a href="mailto:medselme@gmail.com">medselme@gmail.com</a>
	Mohamed elhacenKhouna	Directeur Adjoint des Aires Protégées et du littoral	2232 8121	<a href="mailto:predasmrim@yahoo.fr">predasmrim@yahoo.fr</a>
	Moussa Beye	Directeur Administratif et Financier	22 30 71 50	<a href="mailto:bowalbeye@yahoo.fr">bowalbeye@yahoo.fr</a>
	Fall Alioune	Assistant Coordinateur PARSACC / MEDD	2237 4898	<a href="mailto:lunef@yahoo.com">lunef@yahoo.com</a>

#### Annexe 4: Références bibliographiques.

- Banque Mondiale, Adaptation au changement climatique et aux désastres naturels des pays en développement, 2009.
- Banque Mondiale, Appui à la Stratégie Changement Climatique du Royaume du Maroc, Décembre 2013.
- Banque Mondiale, Le Rapport de Développement dans le Monde - Développement et Changement Climatique, 2010.
- Banque Mondiale, Revue des Dépenses Publiques et Analyse Institutionnelle de la Politique Climat, Décembre 2013.
- Commission Européenne, la performance de la gestion des finances publiques en RIM, juin 2008.
- Emissions de gaz à effet de serre ; Bilan 2007 des changements climatiques, quatrième rapport.
- GTZ, Renewable Energies in West Africa, Regional Report on Potential and Markets Chapter Mauritania, p164-175, 2009
- IEA, Technology road map, concentrating solar power, 2010.
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), *Technologies, Policies and Measures for Mitigating Climate Change, 1996.*
- IPCC, Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation, Special Report of the IPCC, Cambridge University Press, 2011.
- C @JG CB K? JG K C ? & C? '-  
Revu Environnement au Mali 2004-2011, Août 2013.
- République Islamique de Mauritanie, K C t et du Développement Durable-Troisième Communication Nationale (TCN) sur les changements climatiques, 2014.
- République Islamique de Mauritanie, K C t et du Développement Durable-Revue des dépenses publiques dans le secteur de B B B 0. /0,
- République Islamique de Mauritanie, K C D , Direction Générale du Budget-Cadres des dépenses à moyen terme global(2007, 2011. 2012, 2013).
- République Islamique de Mauritanie, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre C t et du Développement Durable-Rapport National sur le Développement Durable 2012.

- République Islamique de Mauritanie, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre C et du Développement Durable-Deuxième Communication Nationale (SCN) sur les changements climatiques. 2006.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre C onnement et du Développement Durable-Contribution au processus de A J ? 0. / . -2015. AVRIL, 2010
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement, Office National des statistiques-Les annuaires statistiques, éditions 2008 à 2012.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement-Plans du CSLP 2006-2010 et 2011-2015.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement, Direction Générale de la Politique économique et des Stratégies de Développement-L CSLP (2011-2015)
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement, Direction Générale de la Politique économique et des Stratégies de Développement-L B? B Mauritanie (ensemble de fichiers Excel).
- République Islamique de Mauritanie, C K -Stratégie nationale de développement durable. Octobre 2006.
- République Islamique de Mauritanie 9 C K ; ? L C &? LC' 2006.
- République Islamique de Mauritanie, C K - ? L ? &? L? ' changements climatiques. 2005.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère délégué auprès du Premier Ministre C national en énergie domestique-Rapport principal, CECO-Conseil.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Finances @ C @ C 0. . 6 0. . 7 0010, 2011, 2012, 2013 et 2014).
- G K table ronde pour la Mauritanie, Bruxelles, 22-23 Juin 2010.
- C L C C 0. . 4,